

Rapport de la commission des finances chargée de l'examen de la gestion financière de l'État pour l'exercice 2016

(Du 23 mai 2017)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances (COFI) chargée de l'examen de la gestion financière de l'État pour l'exercice 2016.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante.

Composition du bureau

Président: M. Fabien Fivaz
Vice-président: M. Pierre-André Currit
Rapporteure: M^{me} Johanne Lebel Calame

Sous-commissions

- 1. Département des finances et de la santé Autorités (DFS):
 - M. Pierre-André Currit, président, M. Baptiste Hurni et M. Olivier Haussener
- 2. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC):

M^{me} Martine Docourt Ducommun, présidente, M. Damien Humbert-Droz (*excusé le 24 avril*) et M. Jean-Charles Legrix (*excusé le 24 avril*, *le 9 et le 23 mai*)

- 3. Département de l'éducation et de la famille (DEF):
 - M. Laurent Schmid, président (*remplacé le 24 avril par M*^{ne} Sandra Menoud), M^{ne} Johanne Lebel Calame et M. François Konrad
- 4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE):
 - M. Fabien Fivaz, président, M. Alexandre Willener (excusé le 24 avril) et M. Philippe Haeberli
- 5. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS):
 - M. Andreas Jurt, président (*remplacé le 23 mai par M*^{me} Sandra Menoud), M. Alexandre Houlmann (*excusé le 24 avril, remplacé le 23 mai par M*^{me} Corine Bolay Mercier) et M. Cédric Dupraz

1. INTRODUCTION

La COFI a consacré trois séances au traitement du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la gestion financière de l'État pour l'exercice 2016, avec le conseiller d'État chef du DFS et le directeur *ad interim* du service financier. Un député Vert'libéral était présent.

Une délégation du Conseil d'État a présenté les comptes à la COFI le 24 avril 2017. Les commissaires avaient reçu, le 21 avril, le rapport 17.014 et le Rapport détaillé relatif à la vérification du bouclement des comptes 2016 de l'État de Neuchâtel, du Contrôle cantonal des finances (CCFI). Ils ont également disposé des différents rapports de gestion.

Entre le 24 avril et le 5 mai, c'est avec leurs homologues de la commission de gestion (COGES) que les sous-commissions des finances ont examiné les comptes des autorités et des départements. Leurs rapports figurent au chapitre 3, dans l'ordre du plan comptable.

La COFI a procédé à l'examen de détail en plénière le 9 mai, en présence, successivement, des cinq cheffe et chefs de département.

La position des groupes est présentée au chapitre 4.

En complément des remarques des sous-commissions, la COFI remercie toutes les personnes qui ont participé à ses travaux de leur disponibilité et des réponses apportées à ses questions. Elle reconnaît les efforts particuliers fournis pour respecter un cadre budgétaire déjà contraignant au départ et resserré en cours d'exercice par la forte baisse des recettes. Elle apprécie d'autant plus le dévouement avec lequel la fonction publique accomplit son travail au service de la population neuchâteloise.

2. CONSIDÉRATIONS DE LA COMMISSION

2.1. Considérations techniques

En préambule, il convient de rappeler le changement de compétences et de calendrier introduit en 2014 avec la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC). La COFI reçoit désormais les comptes de l'État après qu'ils ont été vérifiés par le CCFI, puis le Grand Conseil les approuve (ou non), sans pouvoir les amender. L'examen en plénum s'en trouve repoussé d'avril à juin; l'année des élections cantonales, c'est le nouveau législatif qui boucle le cycle comptable. Le Grand Conseil a confirmé ce calendrier en février 2017 (rapport 16.153). Pour la première fois en 2017, le Grand Conseil qui approuve la gestion financière n'est pas celui qui a décidé du budget. La continuité est assurée par le fait que la COFI « sortante », qui reste en fonction jusqu'à la fin de la législature, suit le dossier selon la procédure normale, que conclut le présent rapport.

Les nouvelles règles de la LFinEC s'appliquent progressivement, selon un échéancier ajusté à la complexité des opérations, validé par le Grand Conseil en marge du budget 2017 (rapport 16.040 du Conseil d'État, p. 25, et rapport de la COFI, p. 68). Le modèle comptable MCH2 sera introduit au budget 2018, le bilan sera retraité au 1^{er} janvier 2018, un rapport d'information sur le bilan d'ouverture et les retraitements effectués sera présenté en 2018. Le 24 janvier 2017, la COFI a préavisé favorablement des dispositions transitoires semblables pour les crédits d'engagement, les financements spéciaux et l'inventaire des immobilisations, marchandises et stocks. Les comptes de certaines entités parapubliques seront consolidés avec ceux de l'État d'ici à 2021. Une précision utile au vu du résultat 2016: l'obligation d'amortir à court terme un excédent de charges non conforme au frein à l'endettement n'est pas encore applicable aux comptes de l'État.

Le rapport sur la gestion financière (jadis rapport sur les comptes) évolue en parallèle. Deux annexes font ainsi leur apparition avec l'exercice 2016:

Liste des dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant sa compétence (p. 223)

Il convient de relever ici qu'en complément du budget, le Grand Conseil a validé en septembre 2016 les Crédits supplémentaires 2016 (rapport 16.032). Et la COFI a préavisé favorablement, le 6 décembre 2016 et le 27 avril 2017, trois dépassements entièrement compensés.

L'article 2 du décret (page 38) porte sur les dépassements énumérés dans l'annexe au rapport du Conseil d'État.

- Résultat synthétique des entités paraétatiques (sans consolidation):
 - o Hôpital neuchâtelois / HNe (p. 236)
 - o Centre neuchâtelois de psychiatrie / CNP (p. 239)
 - o Neuchâtel organise le maintien à domicile / NOMAD (p. 242)
 - Université de Neuchâtel / UniNE (p. 245)
 - o Service cantonal des automobiles et de la navigation / SCAN (p. 248)
 - o Centre neuchâtelois d'entretien des routes cantonales / CNERN (p. 252)
 - Neuchâtel Vins et Terroir / OVPT (p. 256)
 - o Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle / CNIP (p. 261)

Dans le cadre de la réforme de l'État en cours et du nouveau système GestionNE, plusieurs services appliquent déjà une gestion basée sur les prestations. C'est par exemple le cas du CCFI, du service informatique de l'entité neuchâteloise, du service de la protection de l'adulte et de la

jeunesse, du service de l'agriculture et du service de l'économie. Ils peuvent compenser des dépenses supplémentaires à l'intérieur des groupes 30 (Charges de personnel) et 31 (Biens, services et marchandises) sans devoir requérir un dépassement de crédit, à condition de respecter l'enveloppe budgétaire. L'examen des comptes, par comparaison avec le budget et avec l'exercice précédent, ne peut alors se faire selon une lecture ligne à ligne.

2.2. Rappel des chiffres

Les chiffres commentés ici proviennent du rapport du Conseil d'État et de sa présentation à la COFI puis à la presse¹: 2,23 milliards de francs de charges de fonctionnement, 2,15 milliards de revenus, 74,1 millions de déficit (soit 3,95 % des revenus déterminants); 46,8 millions de francs d'investissements nets, degré d'autofinancement négatif; 73,8 millions d'insuffisance de financement. Les comptes ne respectent pas les limites du frein à l'endettement applicables à l'exercice 2016, soit un excédent de charges d'au maximum 1 % des revenus déterminants et un degré d'autofinancement d'au minimum 70 %.

Variation de la dette au sens strict	Comptes 2016 (millions de francs)
Dette au 1 ^{er} janvier 2016	1'228,8
Insuffisance de financement	+ 73,8
Variation des autres créances et engagements	+ 23,7
Variation du patrimoine financier	+ 4,2
Variation des liquidités	- 27,3
Dette au 31 décembre 2016	1'303,2

Le bilan (2,1 milliards de francs) présente un découvert de 689 millions, avec des provisions et réserves pour 207 millions. Les engagements hors bilan sont estimés à 2,2 milliards de francs, dont 1,8 milliard en cautions et engagements conditionnels pour prévoyance.ne. Le passage au MCH2 entraînera une mise à jour des provisions lors du retraitement du bilan.

2.3. Considérations générales

Les séances de la COFI ont permis de recevoir du Conseil d'État des compléments d'information. À côté des questions spécifiques aux départements, quelques points ont particulièrement retenu l'attention des commissaires.

Déficit

Le niveau du déficit inquiète les commissaires, à plusieurs titres: pour son impact direct sur les finances de l'État, qu'il vient péjorer; pour la mauvaise conjoncture dont il résulte, qui montre l'exposition aux vents contraires d'une économie neuchâteloise à forte composante industrielle et exportatrice; pour la difficulté qu'il annonce, sur fond de programme d'assainissement, à dégager les moyens nécessaires pour donner au canton les indispensables impulsions positives et, surtout, pour répondre adéquatement aux besoins et aux attentes de la population.

Financements spéciaux

Aux commissaires demandant si des opérations avec les financements spéciaux ont amélioré les comptes 2016 ou auraient pu le faire, le Conseil d'État a répondu n'avoir ni gonflé le déficit ni cherché à l'abaisser artificiellement. Les prélèvements et alimentations correspondent à la réalité des différents secteurs. Par ailleurs, le passage au MCH2, reporté à 2018, obligera à réexaminer ces rubriques et permettra d'apporter les éventuels ajustements nécessaires. Enfin, si la réserve conjoncturelle n'a pas été sollicitée, c'est qu'elle est trop peu dotée (10,8 millions de francs) et qu'un prélèvement est déjà intégré au budget 2017 (pour 5,4 millions).

Assainissement des finances

Et pourtant! L'État de Neuchâtel s'est engagé dans une réforme en profondeur, dont la réalisation exige du temps mais qui progresse. Il s'est donné un programme d'assainissement, décliné en deux volets (rapports 15.055 et 16.041). De nombreuses mesures ont été prises et ont commencé à déployer leurs effets, mais souffrent d'un manque de visibilité que regrette vivement la COFI. Celle-ci ne dispose en effet pas des tableaux de bord nécessaires pour évaluer l'impact des mesures, que le déficit constaté en 2016 masque totalement. Cette absence d'indicateurs et ce

¹ http://www.ne.ch/medias/Documents/17/04/VFDiaporama_Comptes2016.pdf.

manque de visibilité inquiètent les commissaires, du point de vue de la gestion financière et de la procédure budgétaire, mais aussi des conséquences pratiques sur le terrain et pour la population.

En réponse à ces remarques, le Conseil d'État a informé la COFI que le gouvernement dispose d'un tableau de bord sur la mise en œuvre du programme d'assainissement, qui est régulièrement actualisé. Cet outil de pilotage tient notamment compte des décisions prises par le Grand Conseil ou par le peuple (Bibliobus, HNE). Le programme est bien tenu, les départements y travaillent avec toute la rigueur nécessaire.

C'est le dernier état du programme d'assainissement connu du Grand Conseil (débat budgétaire de décembre 2016) qui sert de base à l'élaboration du budget 2018. L'objectif alors annoncé est maintenu: respect des freins en 2019, équilibre du compte de fonctionnement en 2020.

De l'avis général, tout ce travail mériterait d'être mieux connu et valorisé.

Une nouvelle législature

Au moment où le Grand Conseil est appelé à valider les comptes 2016, que l'administration cantonale vit au rythme du budget 2017, que l'économie semble montrer un frémissement de reprise, les réflexions de la COFI s'orientent vers l'avenir et le budget 2018. Ce défi sur lequel s'ouvre la législature 2017-2021, il revient aux nouvelles autorités de le relever, avec l'intérêt général pour priorité.

3. EXAMEN DES COMPTES PAR DÉPARTEMENT

3.1. Autorités

Rapport de la sous-commission des finances du DFS

La sous-commission des finances du Département des finances et de la santé (DFS), accompagnée de la sous-commission de gestion, s'est réunie le 28 avril 2017 pour examiner les comptes 2016 des autorités et du département. La séance s'est déroulée en présence du chef du DFS ainsi que des chefs de services et offices concernés par l'examen de l'exercice 2016.

3.2. Autorités législatives (AULE)

Les comptes 2016 des autorités législatives représentent 3,30 millions de francs, soit un résultat inférieur à la somme budgétée à 3,53 millions de francs (diminution de 6,33 %). Cette réduction est essentiellement due à une baisse des charges de fonctionnement du Grand Conseil.

3.3. Autorités exécutives (AUEX)

Chancellerie d'État (CHAN)

Le compte de fonctionnement de la Chancellerie boucle en 2016 avec un excédent de charges de 9,36 millions de francs, inférieur au budget 2016 (9,41 millions de francs). Nous rappelons que certaines rubriques du Conseil d'État ont été regroupées à la Chancellerie.

La rubrique Ports et affranchissements a été sous-estimée.

Un mandat a été donné à la Chancellerie afin de repenser l'organisation de la communication et des relations extérieures, dans le but d'entrer dans une communication du 21^e siècle, avec visibilité du gouvernement sur les réseaux sociaux.

Avec la numérisation de la *Feuille officielle* au 1^{er} janvier 2017, quelques remarques ont été émises par les abonnés, sans pour autant avoir fait une étude de satisfaction ou examiner les chiffres relatifs aux abonnements.

Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI)

Le résultat des comptes 2016 du SALI a dépassé le montant budgété mais a diminué par rapport aux comptes 2015.

Le montant attribué à l'achat et la location de machines a été dépassé. Dans le même temps, le centre d'impression a perdu quelques mandats externes.

3.4. Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)

La sous-commission ne formule aucune remarque.

3.5. Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Les comptes 2016 et les objectifs ont été impactés dans une large mesure par deux absences de longue durée.

Le CCFI se tient à disposition de la COGES et de la COFI avec qui il entretient des contacts réguliers. Les commissaires relèvent d'ailleurs les qualités appréciées du service.

L'introduction du système d'information et de gestion (SIGE) au 1^{er} janvier 2018 réduira le nombre de factures à saisir et renforcera l'efficience du CCFI.

S'agissant des charges partagées entre le canton et les communes, le CCFI a notamment audité les éléments de la facture sociale.

3.6. Autorités judiciaires (AUJU)

Le compte de fonctionnement des autorités judiciaires boucle en 2016 avec un excédent de charges de 21,5 millions de francs, inférieur au budget 2016 de 1,2 million de francs (5,4 %) et en augmentation par rapport aux comptes 2015 de 0,3 million de francs (1,6 %). À noter que 90 % des charges totales sont des charges de personnel.

L'augmentation des émoluments judiciaires de 25 % demandée par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2017 constitue un objectif difficile à atteindre. Cette mesure ne devrait toutefois pas entrer en vigueur avant le second semestre 2017, sa mise en application devant être étudiée à l'initiative de l'exécutif. En 2016, le Tribunal cantonal a traité quelques affaires à fort impact financier, générant des émoluments supérieurs aux prévisions.

Les Autorités judiciaires alertent les commissaires sur la pénurie de places d'accueil des enfants, particulièrement pour les enfants délinquants, situation tendue depuis la fermeture du foyer de Prêles. Actuellement, une dizaine de jeunes délinquants sont en attente de placement.

Les frais relatifs à la surveillance téléphonique devraient fortement augmenter d'ici 2022. En effet, la Confédération semble envisager d'accroître la charge pour les cantons dans ce domaine.

Des inquiétudes sont formulées au sujet de la durée des procédures, en particulier à la Cour de droit public. Ce point devrait être repris par la Commission judiciaire.

3.7. Département des finances et de la santé (DFS)

Rapport de la sous-commission des finances du DFS

3.7.1. Généralités

La sous-commission des finances du département, accompagnée de la sous-commission de gestion, s'est réunie le 28 avril 2017 pour examiner les comptes 2016 des autorités et du département. La séance s'est déroulée en présence du chef du DFS ainsi que des chefs de services et offices concernés par l'examen de l'exercice 2016.

L'exercice a notamment été fortement marqué par des départs et des mutations de personnel, dans un contexte très chargé au niveau de l'ampleur des dossiers.

Par ailleurs, la forte détérioration des recettes fiscales et des revenus de la péréquation financière intercantonale aura eu un impact majeur, contraignant le Conseil d'État à présenter au Grand Conseil une deuxième étape du pan d'assainissement financier.

Résultats du DFS

p. 52	Écart C2016-B2016	C2016	B2016	C2015
Total charges	2,69 %	531'222'889.56	517'310'210.00	554'895'114.87
Total revenus	- 2,79 %	1'392'786'973.23	1'431'624'350.00	1'452'335'878.82
Revenus-Charges	- 5,67 %	861'560'083.67	913'313'680.00	897'440'763.95

L'état des provisions du DFS au 31 décembre 2016 s'élève à 153, 95 millions de francs, soit par des augmentations de provisions de 3,05 millions de francs et des dissolutions de 7,83 millions de francs.

L'effectif du personnel n'a pratiquement pas subi de variations (355,3 EPT au 31 décembre 2016 contre 355,5 EPT au 31 décembre 2015).

3.7.2. Examen de détail par service

Office d'organisation (OORG)

p. 52	Écart C2016-B2016	C2016	B2016	C2015
Total charges	– 15,38 %	408'219.50	471'000.00	375'877.73
Total revenus	27,01 %	6'985.60	5'500.00	171.75
Revenus-Charges	- 13,81 %	401'234.00	465'500.00	375'705.98

Le chef du département nous annonce l'engagement d'un nouveau chef de l'office au 1^{er} août 2017. Le travail est important au vu des nombreuses réformes à mener.

Service financier (SFIN)

p. 54	Écart C2016-B2016	C2016	B2016	C2015
Total charges	6,13 %	37'999'164.21	35'803'784.00	53'354'401.86
Total revenus	1,97 %	249'274'894.91	244'464'160.00	276'368'966.45
Revenus-Charges	1,25 %	211'275'730.70	208'660'376.00	223'014'564.59

Le chef du SFIN a démissionné au 30 novembre 2016. L'intérim est assuré par l'adjoint au chef de service et l'engagement d'un nouveau responsable devrait survenir prochainement.

Dans un contexte économique tendu, l'élaboration du budget 2017 s'est révélée particulièrement ardue, en raison notamment de la chute cumulée de 53 millions de francs de revenus à recevoir au titre de la RPT et de l'impôt des personnes morales.

Une part très importante des ressources du service a été engagée dans la poursuite des travaux conceptuels relatifs au volet Finances du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE). A l'avenir, le budget et le PFT seront présentés en un seul document.

Le détournement de 4 millions de francs par un ancien collaborateur du Service des contributions a été détecté par une collaboratrice du SFIN. Les mécanismes de contrôle interne ont été renforcés afin d'assurer la sécurité des opérations.

Service des contributions (SCCO)

p. 54	Écart C2016-B2016	C2016	B2016	C2015
Total charges	1,35 %	38'073'716.05	37'565'385.00	45'278'009.00
Total revenus	- 4,33 %	1'087'146'130.68	1'136'326'000.00	1'113'718'948.66
Revenus-Charges	- 4,53 %	1'049'072'414.63	1'098'760'615.00	1'068'440'939.66

L'impôt sur les personnes physiques est conforme au budget et reste stable. L'amnistie fiscale a eu un franc succès, le Conseil d'État a décidé de repousser de trois mois en 2017 l'échéance de cette dernière.

L'impôt sur les personnes morales a connu une forte diminution (55,22 millions de francs). Cela s'explique notamment par un fort ralentissement de la conjoncture lié à divers événements internationaux. Le chef du SCCO précise qu'il est difficile d'obtenir des chiffres fiables des entreprises dans le cadre de l'élaboration du budget.

Le service a été fortement sollicité dans le cadre de l'établissement du budget 2017. Par ailleurs, il a répondu à diverses consultations fédérales, sans compter l'étude des objets liés à la fiscalité déposés par le Grand Conseil.

Service de la santé publique (SCSP)

p. 58	Écart C2016-B2016	C2016	B2016	C2015
Total charges	3,47 %	365'244'018.99	352'601'754.00	373'632'251.64
Total revenus	290,92 %	6'391'462.98	1'635'000.00	19'433'943.77
Revenus-Charges	2,20 %	358'852'556.01	350'966'754.00	354'188'307.87

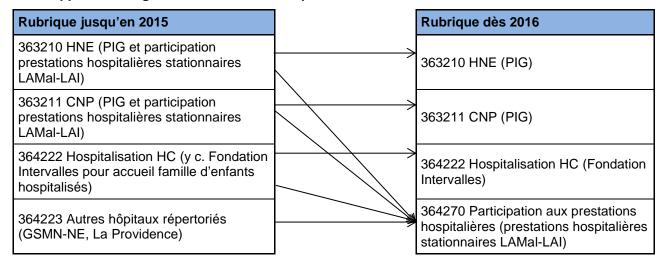
Le service a fait l'objet d'un contrôle du CCFI sur l'exercice 2015, d'où aucune remarque particulière n'est ressortie.

Les importants défis en cours:

- Les mesures de prévention et promotion de la santé sont essentielles, alors qu'elles ne représentent qu'1 % du budget de la santé publique.
- Depuis quelques années des outils de pilotage sont en train d'être mis sur pied, afin notamment d'aller vers les gens.
- La digitalisation des données doit permettre des économies et limiter la perte de temps générée par le manque de continuité entre les systèmes.
- Toutefois, la volonté populaire exprimée le 12 février 2017 fait planer de nombreuses incertitudes sur l'avenir de HNE.

Les deux tableaux ci-dessous ont été préparés par le département en réponse aux questions de la sous-commission.

Rappel du changement de structure comptable de 2016



Présentation des comptes 2014-2016 sous la structure comptable de 2016

Rubrique	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Taux de croissance annuel moyen 2014-2016 ⁶
363210 HNE	71'874'306	86'490'000	70'813'409	
Dont: - PIG ¹ - Amortissement	70'830'000	69'890'000 16'600'000	67'645'000	
- Rattrapage CCT21 <2014 ² - Aide LPP	1'044'306		3'168'409	
363211 CNP	23'102'233	21'954'726	21'571'153	
Dont: - PIG ³ - Rattrapage CCT21 <2014 ²	22'868'000	21'871'000	21'371'000 200'153	
- Aide LPP ²	234'233			
- Litige Sombaille jeunesse ²		74'726		
364222 Hospitalisation HC	21'317	29'671	28'000	
364270 Participation aux prestations hospitalières ⁴ Dont:	155'126'735	163'515'049	164'161'155	+ 2,8 %
- HNE	84'250'000	85'010'000	86'071'000	+ 1,07 %
- CNP	16'832'000	17'057'128	15'835'702	- 3,00 %
- Maison de naissance Tilia	0	0	156'943	-
- GSMN-NE ⁵	9'072'015	10'880'226		+ 19,18 %
- Hors canton	44'972'720	50'567'695	49'210'658	+ 4,61 %

¹Les subventions à l'HNE pour les années 2014 et 2015 ont été budgétées en tenant compte d'un financement par enveloppe globale, comprenant les PIG et la participation aux prestations hospitalières. Les économies de 2,5 millions de francs par année demandées à l'HNE ont été budgétées sur cette enveloppe globale. Le financement a toutefois été accordé finalement sur la base de l'activité réalisée pour les prestations hospitalières, ce qui explique que les PIG n'ont pas diminué de 2,5 millions par an, rythme de réduction désormais retenu.

Service des bâtiments (SBAT)

p. 60	Écart C2016-B2016	C2016	B2016	C2015
Total charges	– 1,58 %	49'133'251.89	49'921'374.00	41'592'239.75
Total revenus	- 2,62 %	29'158'930.69	29'941'600.00	21'246'935.84
Charges/Revenus	- 0,03 %	19'974'321.20	19'979'774.00	20'345'303.91

Le service a poursuivi sa réorganisation interne dans les domaines du suivi de projets, de l'entretien des immeubles, de la gestion immobilière et financière. Cette réorganisation a débuté en 2014 et se poursuit en principe jusqu'à fin 2017.

Le domaine Projets a assuré le suivi de grands projets immobiliers (Prisons, NHOJ, CPLN, SIEN...). Avec l'échec du dossier hospitalier, le groupe de travail devra se prononcer sur l'avenir des bâtiments concernés.

Diverses opérations immobilières ont eu lieu en 2016, notamment la vente de deux maisons d'habitation de l'Eter à Cressier, la vente du chalet des Boyons à Brot-Dessous, l'achat du bâtiment industriel de Pierre-à-Mazel 39 à Neuchâtel, l'achat d'un étage du bâtiment Tivoli 22 à Neuchâtel, l'achat d'une unité PPE Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds et la négociation pour l'achat de Polyexpo à La Chaux-de-Fonds.

² Dépenses entièrement compensées par dissolution d'une provision.

³Ce montant comprend la subvention de 210'000 francs versée à l'ANAAP en 2014 et 2015 et qui est ensuite versée par une autre rubrique.

une autre rubrique.

⁴Ces montants comprennent des écritures transitoires de l'année en cours (sur la base de prévisions) et l'adaptation des transitoires de l'année d'avant (sur la base de la réalité comptable).

⁵ Ce montant n'inclut pas la subvention 2012 à la Fondation Providence à hauteur de 1'427'155 francs, versée en 2015.

⁶ Taux de croissance annuel moyen = $\sqrt[n]{\frac{valeur finale}{valeur initiale}} - 1$ avec n le nombre de périodes.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

p. 64	Écart C2016-B2016	C2016	B2016	C2015
Total charges	- 5,66 %	25'864'539.26	27'415'652.00	27'023'797.79
Total revenus	3,38 %	11'705'007.35	11'309'500.00	12'582'350.10
Charges/Revenus	- 12,08 %	14'159'531.91	16'106'152.00	14'441'447.69

Le SIEN est un service central qui délivre chaque jour des millions de prestations à près de 90 000 utilisateurs du canton.

Le service a repris en main le développement du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE), qui constitue un projet majeur.

Selon le chef du service, les dix prochaines années devront être consacrées à renforcer la sécurité informatique.

Service des communes (SCOM)

p. 68	Écart C2016-B2016	C2016	B2016	C2015
Total charges	- 0,96 %	464'070.40	468'545.00	474'753.50
Total revenus		603.00		300.00
Charges/Revenus	- 1,09 %	463'467.40	468'545.00	474'453.50

L'impôt des frontaliers est le dernier impôt qui n'est harmonisé entre le canton et les communes.

Pour le reste, en matière de péréquation intercommunale, les bases techniques de calcul de la péréquation des ressources sont étayées et ne font plus l'objet de discussions.

Fonds d'aide aux communes

p. 68	Écart C2016-B2016	C2016	B2016	C2015
Total charges	72,40 %	3'318'652.00	1'925'000.00	3'015'697.13
Total revenus	72,49 %	3'318'652.00	1'925'000.00	3'015'697.13
Charges/Revenus		0	0	0

Nous constatons une forte augmentation de la rubrique 362800 Subsides divers aux communes et à l'attribution au fonds d'aide aux communes / transports (rubrique 390862) en raison des opérations spécifiques liées notamment au financement transitoire du Bibliobus et à une contribution de transition pour la facture « transports ». En outre, un montant de 1,5 million de francs a été prélevé à la fortune du fonds (rubrique 480000).

3.7.3. Conclusions

Les commissaires remercient le chef de département ainsi que tous les intervenants pour leurs réponses aux différentes questions posées.

3.8. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

Rapport de la sous-commission des finances du DJSC

3.8.1. Généralités

Les membres des sous-commissions des finances et de gestion se sont réunis le mardi 2 mai 2017, en présence du chef du département, du secrétaire général, du responsable financier ainsi que, successivement, des chefs de service du département.

Par rapport au budget, les comptes 2016 affichent une péjoration de 11,3 millions de francs (6,7 %). Le dépassement des charges à hauteur de 13,5 millions de francs (5,2 %) est en partie atténué par des revenus en hausse de 2,2 millions de francs (2,4 %).

Pour rappel, les charges effectives du DJSC sont réduites de 19,95 millions au niveau des écarts statistiques dans la mesure où ces montants ne se retrouvent plus dans les comptes du département mais sont « dilués » sur l'ensemble des services de l'État. La comparaison entre

budget et comptes est donc trompeuse. En corrigeant le budget 2016 de l'effet des écarts statistiques (Service des ressources humaines: – 19'075'000 francs, Service pénitentiaire: – 180'000 francs, Police neuchâteloise: – 700'000 francs), l'excédent de charges réel du budget du DJSC s'élève à 190,6 millions de francs (et non 170,6). Sur la base de ce constat, les comptes du DJSC bouclent sur un solde positif de 8,6 millions de francs.

3.8.2. Groupes de dépenses

Charges de personnel

Déduction faite des écarts statistiques (19'955'000 francs), le delta entre le budget et les comptes du groupe 30 présente un résultat favorable de 5,5 millions de francs. Cette économie est principalement liée à des postes restés vacants à la Police neuchâteloise et au Service pénitentiaire en raison des longs délais de recrutement, ainsi que par une stricte application des délais de carence. Plusieurs autres services présentent également des économies substantielles. Ce résultat est principalement dû à:

- Service des ressources humaines (SRHE) (+ 18'562'000 francs): l'écart statistique « État » de 19,1 millions de francs figurant en charge négative au budget se résorbe dans les comptes sur l'ensemble des services de l'État.
- Police neuchâteloise (PONE) (– 2'313'000 francs): effectif moyen annuel 10,2 équivalents plein-temps (EPT) inférieur au budget (dont 2,2 EPT sont une mesure du Conseil d'État de novembre 2015), effet noria pris en compte globalement par le SRHE et surévaluation des indemnités de nuit. De plus, le nombre d'aspirants ayant terminé la formation est inférieur aux prévisions budgétaires.
- Service pénitentiaire (– 845'000 francs): postes restés vacants en raison des longs délais de recrutement, notamment suite aux changements intervenus à la tête du service et dans l'étatmajor (effet de cascade).

Biens, services et marchandises

Cette nature comptable affiche un résultat inférieur à celui budgété (– 1'292'000 francs). À la demande du Conseil d'État, les services ont réalisé d'importantes économies. Les variations les plus importantes sont à retrouver au:

- Service pénitentiaire (– 267'000 francs): en raison des travaux en cours au sein des établissements, certaines charges d'entretien et travaux de maintenance prévus se sont révélés moindres voire inexistants. Surestimation globale du nombre de journées de détention pendant la période de travaux dans les établissements pénitentiaires du canton.
- Police neuchâteloise (– 315'000 francs): mesures d'économies suite à la demande du Conseil d'État.
- Service de la sécurité civile et militaire (- 575'000 francs): dans le cadre de la centralisation des garages de l'État, tant le carburant que le matériel pour les véhicules ont été budgétés sur la base de chiffres fournis par les différents services utilisateurs.
- Camps de sports (– 210'000 francs): diminution des nuitées par rapport à celles prévues lors de l'établissement du budget.

Amortissements

Les amortissements laissent apparaître une différence de 2'424'000 francs qui s'explique par:

- Service de la justice (+ 1'489'000 francs): les pertes enregistrées auprès de l'office du recouvrement de l'État sont dues au rattrapage plus lent que prévu du retard qui avait été enregistré dès 2013 dans le transfert des dossiers au contentieux, après la mise en production des nouveaux logiciels de gestion Epsipol et Epsipour. Par ailleurs, une tendance à la baisse du taux de recouvrement des amendes et de leurs frais se remarque.
- Police neuchâteloise (+ 1'071'000 francs): la mise en faillite de Xamax aboutit à un acte de défaut de biens (compensé dans les comptes par la dissolution d'une provision équivalente).

Dédommagement aux collectivités publiques

Les dédommagements aux collectivités publiques sont inférieurs aux montants budgétés (-2'738'000 francs). Ces fluctuations sont principalement dues au service pénitentiaire, où des

placements initialement prévus hors canton ont finalement pu être partiellement absorbés par les places disponibles dans le canton.

Subventions accordées

Les subventions accordées montrent une diminution par rapport au budget (– 1'311'000 francs). Cette diminution est principalement due à:

- Service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM) (– 1'089'000 francs): les recettes de la Fondation Neuchâtel Addictions sont comptabilisées sur les montants facturés et non plus sur les montants payés (effet unique), avec pour conséquence une diminution du déficit à la charge de l'État en 2016. Les recettes hors canton sont plus importantes que prévu dans les comptes des institutions.
- Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques (- 134'000 francs): subventions en lien avec le nombre de demandes déposées.

Attributions aux financements spéciaux

Une différence de 880'000 francs à cette rubrique est due essentiellement à la constitution de deux provisions, l'une au SRHE et l'autre au service de la justice.

Imputations internes

Une différence de 1'026'000 francs est essentiellement due à l'encaissement plus important que prévu des amendes encore en suspens pour les années antérieures à 2016 au service de la justice ainsi qu'à l'augmentation de la facture du SIEN pour les prestations fournies à la PONE.

3.8.3. Groupes de revenus

Contributions

Cette nature comptable enregistre de nombreuses fluctuations, dans un sens comme dans l'autre. Les points les plus saillants sont:

- Poursuites et faillites (+ 649'000 francs): un record historique de réquisitions traitées par l'office des poursuites a entraîné une progression inattendue des émoluments encaissés.
- Service de la justice (– 363'000 francs): diminution des amendes mises par la police neuchâteloise en 2016 par rapport à 2015 et baisse du montant unitaire moyen, qui est passé d'environ 75 francs ces dernières années à 72 francs en 2015 et 70 francs en 2016. TransN a émis 3800 dénonciations pénales alors qu'il en était prévu 10'000. En revanche, tous les autres postes de cette nature présentent un résultat favorable.
- Service des ressources humaines (+ 342'000 francs): divers remboursements (assurances, traitements) et succès de l'offre de formation auprès d'institutions publiques tierces.
- Service pénitentiaire (+ 325'000 francs): amélioration essentiellement liée à la refacturation des charges relatives aux détenus sous autorité d'autres cantons dont l'exécution de peine est déléguée à Neuchâtel. En 2016, un accent particulier a été mis sur le rattrapage des facturations des peines déléguées à l'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP), ce qui explique le supplément de recettes.
- Camps de sports (– 274'000 francs): diminution des nuitées par rapport à celles prévues lors de l'établissement du budget.
- Service de la sécurité civile et militaire (+ 219'000 francs): remboursement de la Confédération pour la réfection du parking du Pavier à Colombier et encaissements non prévus pour la vente de véhicules (séquestrés et autres).

Prélèvements sur les financements spéciaux

L'amélioration de 1'142'000 francs est principalement due à la dissolution de deux provisions, l'une à la PONE dans le cadre du litige qui l'opposait à Xamax et l'autre au SIAM concernant le litige dans le dossier des Léchaires.

3.8.4. Investissements

Le compte des investissements du département est principalement impacté par les travaux en cours dans les établissements de Bellevue (exécution des peines) et de la Promenade (détention). Questionné au sujet du montant global de l'enveloppe, le chef de département assure les commissaires que le crédit voté par le Grand Conseil devrait être respecté. Les autres éléments du compte des investissements, de moindre importance (infrastructure centrale d'engagement et de transmission [CET], renouvellement appareils radars, évolution système Polycom) suivent le rythme d'investissement prévu.

3.8.5. Fonds

Rien de spécial à signaler par les commissaires.

3.8.6. Examen de détail par service

Service pénitentiaire

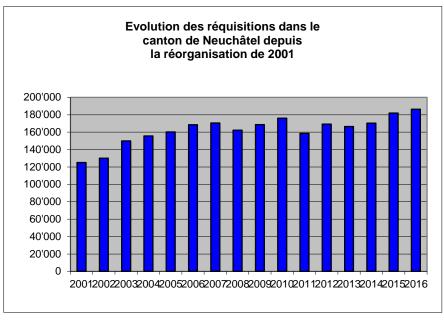
La rotation vécue au sein du personnel et notamment de son état-major est désormais stabilisée (effet de cascade). Les commissaires s'inquiètent de l'absentéisme au sein du personnel, conséquence de l'évolution des profils carcéraux ainsi que des modifications liées aux infrastructures. Pour ce qui est des bracelets électroniques, la phase de test va débuter en 2017 avec deux pièces et laisse entrevoir l'utilisation de quatre bracelets pour la suite.

Service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM)

Les commissaires relèvent le coût très conséquent de la journée de détention pour les mineurs aux Léchaires (tarif moyen 850 francs). Ils s'inquiètent par ailleurs toujours de l'absence d'un plan d'équipement, dont l'avancement a été retardé par le départ du collaborateur responsable. Concernant JUNORAH (Jura et Neuchâtel orientent les adultes handicapés), après quelques balbutiements et insatisfactions lors de la mise en place, les premiers résultats positifs peuvent être constatés.

Service et offices des poursuites et des faillites

Si le fonctionnement du service peut être qualifié de bon, les volumes traités inspirent des inquiétudes dans la mesure où ils reflètent la situation des ménages et la situation des affaires du canton. En effet, le record historique du nombre de réquisitions de poursuites est le reflet d'une moralité de paiement en baisse ainsi que des difficultés de nombreux ménages qui tombent dans la spirale négative de l'endettement.



Une annexe en fin de rapport réunit d'autres informations chiffrées sur l'activité du service.

Police neuchâteloise (PONE)

Le chef de département relève la satisfaction quant au travail accompli par la PONE ainsi que quelques nouvelles missions, autofinancées, concernant les maisons de jeux, l'ouverture du centre d'accueil de Perreux ou la lutte contre le djihadisme. Les commissaires s'inquiètent du nombre d'échecs d'aspirants à l'ERAP, en lien avec les difficultés de recrutement rencontrées par le passé par le corps de police. Autre élément d'inquiétude, l'évolution du nombre d'heures supplémentaires et le risque financier y relatif relevé par le CCFI. Le commandant considère que la situation est sous contrôle, notamment parce qu'il s'agit d'un petit nombre d'heures (30-40) par collaborateur et qu'il n'existe que quelques cas bien plus importants. De plus, l'évolution des engagements sur le terrain peut passablement faire varier ce nombre, auquel il convient néanmoins d'être attentif. Différentes questions sont également posées au sujet de la communication de la PONE (850 communiqués et nouvelles brèves par année).

Service de la sécurité civile et militaire

Les commissaires relèvent les effets de la centralisation du garage de l'État sur certains postes (carburants, par exemple) tout en souhaitant en voir d'autres se réaliser. La vacance à la tête du service suite au départ de son chef devrait être comblée prochainement.

Service des sports

Les commissaires souhaitent relever deux éléments marquants durant l'année écoulée. En premier lieu, au sujet du service des sports: la présence du nouveau chef de service a permis de faire le point après une année agitée qui a vu un redimensionnement drastique du service. Au niveau des prestations, il s'agit principalement de l'abandon de la gestion des camps de ski pour le compte des cercles scolaires et du secondaire 2 ainsi que de la gestion des chalets loués. La situation de transition vécue durant 2016 a permis une reprise des prestations par une société valaisanne privée. Tout semble se réaliser à satisfaction. Une fois cette phase terminée, le service pourra s'atteler à ses missions de base et « faire bouger le canton ».

Service des ressources humaines (SRHE)

Le décret sur la limitation des effectifs avait fait l'objet d'une discussion intense en plénum dans le cadre du budget 2016. La même discussion a eu lieu lors du budget 2017. Le tableau figurant dans le rapport de gestion de l'État fait état de 2334,7 EPT, ce qui pourrait laisser croire que le décret est superflu. Comme déjà évoqué en COFI, un tableau comparatif explicite (EPT, effectif au 31 décembre, effectif moyen) serait souhaitable afin d'objectiver les discussions à ce sujet, ce que le nouveau système de gestion devrait permettre. Une information est également donnée quant aux primes d'équipe et à la manière dont elles sont utilisées dans les différents services.

3.8.7. Conclusions

Les commissaires de la COFI et de la COGES remercient le chef de département et son staff ainsi que les chefs de service et d'office pour les réponses complètes apportées durant la séance des comptes 2016, qui se trouve être, par ailleurs, la dernière de cette législature.

3.9. Département de l'éducation et de la famille (DEF)

Rapport de la sous-commission des finances du DEF

3.9.1. Généralités

La sous-commission des finances du département s'est réunie le jeudi 4 mai 2017 au château de Neuchâtel en séance conjointe avec la sous-commission de gestion. La conseillère d'État, cheffe du DEF était accompagnée du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et du responsable financier du département.

Charges et revenus

Les totaux présentés ici intègrent les postes relatifs à l'Université de Neuchâtel (UniNE), qui faisaient encore l'objet d'un chapitre séparé du budget 2016. Des informations plus détaillés sur les comptes de l'UniNE figurent dans les annexes du rapport du Conseil d'État (p. 245-247).

Par rapport au budget 2016, les charges brutes du département divergent de -0.7 million de francs, soit de -0.1 %. Comparativement, l'écart moyen entre les charges et le budget de l'État est de +1.7 %.

Les revenus sont supérieurs de 1,7 million de francs par rapport au budget 2016, soit un écart de + 1,3 %. Comparativement, l'écart moyen entre les revenus effectifs de l'État et ceux budgétés est de – 1,1 %.

Au final, les coûts nets sont inférieurs de 2,4 millions de francs, soit de 0,5 % de moins par rapport au budget 2016 pour se monter à 437,9 millions de francs.

Les éléments ci-dessus incluent la création d'une provision de 5,5 millions permettant de couvrir les engagements pris auprès du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) (cf. rapport 15.030) Cela génère une péjoration comptable du résultat du DEF au travers des attributions aux financements spéciaux.

3.9.2. Groupes de dépenses

CHARGES ET REVENUS PAR NAT		Version d	u Conseil d	'Etat du 04	avril 2017		
(en millions de liancs)				Différen	ce entre	Difféi	ence entre
	Comptes	Budget	Comptes	comptes	2016 et	comp	tes 2016 et
	2016	2016	2015	budg	et 2016	con	nptes 2015
					%	%_	
01							
Charges							
Charges de personnel	178.8	182.4	178.1	-3.6	-2.0	+0.7	+0.4
Biens, services et marchandises	30.3	31.9	34.3	-1.6	-5.0	-4.0	-11.7
Amortissements	7.9	8.7	9.3	-0.8	-9.2	-1.4	-15.1
Dédommagements à des collectivités publiques	84.0	83.8	83.2	+0.2	+0.2	+0.8	+1.0
Subventions accordées	189.6	191.3	189.1	-1.7	-0.9	+0.5	+0.3
Subventions redistribuées	47.4	47.1	48.8	+0.3	+0.6	-1.4	-2.9
Attributions aux financements spéciaux	5.5	0.0	0.3	+5.5	+0.0	+5.2	+1'733.3
Imputations internes	30.3	29.3	21.2	+1.0	+3.4	+9.1	+42.9
Total charges	573.8	574.5	564.3	-0.7	-0.1	+9.5	+1.7

Charges de personnel

L'écart constaté entre les comptes 2016 et le budget y relatif confirme la problématique déjà évoquée des années précédentes, soit l'affinage des prévisions.

Le défi pour l'établissement des prochains budgets sera de pouvoir mieux budgéter les charges de personnel, notamment celles concernant les salaires des enseignants dans les écoles cantonales. Les estimations faites en la matière dépendent de divers facteurs:

- Décalage entre année civile et année scolaire;
- Nombre d'étudiants par type de formation et par filière;
- Développement constant de la formation duale;
- Budgétisation centralisée.

Le regroupement prévu de la gestion salariale du personnel administratif et enseignant au service des ressources humaines (SRHE) dès 2018 et la mise en place d'un outil de budgétisation pour le personnel enseignant comparable à celui existant pour le personnel administratif permettront de réduire de manière significative l'écart régulièrement constaté.

Biens, services, et marchandises (BSM)

Pour rappel, l'objectif du DEF est de se soucier des réels besoins en la matière et de consentir en permanence à de gros efforts pour permettre à terme de baisser l'enveloppe générale des BSM. Il est à relever que les coûts 2016 pour cette nature de charge sont inférieurs aux coûts réels comptabilisés en 2015 permettant d'atteindre cet objectif.

L'écart entre les comptes et le budget provient principalement du respect de la demande émise en cours d'exercice par le Conseil d'État de s'en tenir aux dépenses indispensables. À relever que le surplus comptabilisé dans le domaine des curatelles sans actif au SPAJ est entièrement

compensé. Des travaux sont en cours afin de trouver une meilleure stabilité financière dans ce domaine (cf. rapport 16.046).

Amortissements

Les amortissements sont conformes à ceux prévus. Le transfert de charges se poursuit avec le service des bâtiments (SBAT), qui officie comme gérance immobilière centralisée dans une perspective analytique des coûts complets.

Dédommagements à des collectivités

Les facteurs principaux du surplus de 0,2 million de francs par rapport au budget 2016 sont:

SEEO	+ 0,12 million	Plus de demandes en classes d'accueil.
	– 0,60 million	Moins de placements OES hors canton.
AIU	 1,35 million 	Mobilité estudiantine universitaire.
Accords S2	– 0,11 million	Mobilité estudiantine du secondaire 2.
HEP	+ 0,35 million	Contributions cantonales.
HEM	+ 0,41 million	Contributions cantonales.
HES-SO	+ 1,74 million	Contributions cantonales (effectifs supérieurs, codécision,
		avantage de site).
HE-ARC	- 0,10 million	Contributions cantonales.

Subventions accordées

Les facteurs principaux de la baisse de 1,7 million de francs par rapport au budget 2016 sont:

SEEO	- 2,01 millions	Subventions transitoires 20		enseignants	communaux	(charges
OESN	- 0,26 million		,	s institutions sp	écialisées.	
SFPO	+ 0,79 million	Matérialisation avec recette ic		vention en natu	re à ALFEN (e	ffet neutre
SPAJ	– 0,15 million+ 0,17 million	AEMO (charge Subventions v		,	cueil de la petite	e enfance.

Subventions redistribuées

L'écart de 0,3 million de francs correspond au supplément cumulé obtenu en matière d'accords interuniversitaires (AIU) et de la subvention fédérale pour l'UniNE. L'effet est identique pour les subventions à redistribuer.

Attributions aux financements spéciaux

L'écart s'explique par la création d'une provision de 5,5 millions de francs permettant de couvrir les engagements pris auprès du FFPP (cf. rapport 15.030).

Imputations internes

L'écart comprend la différence budgétaire relative à la contribution cantonale de l'État de Neuchâtel au fonds des structures d'accueil extrafamilial (0,58 million) et la refacturation de loyer par le SBAT au conservatoire (0,48 million). L'effet est parfaitement neutre entre charges et recettes au niveau de l'État.

CHARGES ET REVENUS PAR NAT	Version du Conseil d'Etat du 04 avril 2017						
(6				Différence entre comptes 2016 et budget 2016		Différence entre comptes 2016 et comptes 2015	
	Comptes	Budget	Comptes				
	2016	2016	2015				
					%		%
Revenus							
Revenus des biens	1.4	0.5	0.6	+0.9	+180.0	+0.8	+133.3
Contributions	35.0	37.6	36.3	-2.6	-6.9	-1.3	-3.6
Dédommagements de collectivités	10.9	10.4	11.3	+0.5	+4.8	-0.4	-3.5
Subventions acquises	23.3	23.1	23.4	+0.2	+0.9	-0.1	-0.4
Subventions à redistribuer	47.4	47.1	48.8	+0.3	+0.6	-1.4	-2.9
Prélèvements aux financements spéciaux	1.2	0.0	22.9	+1.2	+0.0	-21.7	-94.8
Imputations internes	16.7	15.5	14.1	+1.2	+7.7	+2.6	+18.4
Total revenus	135.9	134.2	157.4	+1.7	+1.3	-21.5	-13.7
Total net	437.9	440.3	406.9	-2.4	-0.5	-31.0	+7.6

Contributions

Les facteurs principaux de la baisse de 2,6 millions de francs par rapport au budget sont:

Conservatoire	– 0,67 million	Impact du nouveau système d'écolages moindre que prévu
		(recettes surestimées au budget).
CEFNA	 1,15 million 	Écolage facturé inférieur aux prévisions budgétées et transfert
		partiel en prestations internes (0,49 million).
SPAJ	– 0,44 million	Contributions des employeurs au fonds d'accueil extrafamilial.
	 – 0,19 million 	Honoraires TFrais.

Dédommagement des collectivités

La variation de 0,5 million de francs s'explique principalement par un apport supplémentaire de contributions intercantonales dans le domaine de la formation professionnelle.

Subventions acquises

La variation de 0,2 million de francs par rapport au budget 2016 s'explique au travers d'un apport supplémentaire de subventions fédérales du domaine de la formation professionnelle.

Prélèvement aux financements spéciaux

- Dissolution partielle de la provision créée en 2014 et 2015 (1'195'000 francs) dans le cadre de la recapitalisation de prévoyance.ne pour la HEM, en regard des nouvelles dispositions de couverture décidées en 2016 pour 2039.
- Dissolution du solde de 70'000 francs de la provision créée en 2014 dans le cadre du litige Unimail.

3.9.4. Investissements

Le montant des investissements nets pour l'État est de 46,8 millions de francs. Le degré d'autofinancement est négatif à – 50,39 %. De ce fait, le mécanisme du frein à l'endettement n'est, par conséquent, pas respecté.

En 2016, le DEF s'est efforcé d'optimiser au maximum les dépenses en matière d'investissement en collaboration étroite avec le SBAT afin de respecter au maximum l'enveloppe prévue, notamment dans le cadre de l'assainissement énergétique du CPLN.

Le suivi régulier des divers projets a permis d'optimiser l'allocation des tranches budgétaires initialement accordées par le Grand Conseil et, par conséquent, de minimiser les crédits d'engagement à solliciter prévus au budget mais non demandés.

Synthèse des principaux investissements du DEF

- Poursuite de l'assainissement de l'enveloppe extérieure du CPLN selon rapport 14.006.
- Renouvellement du parc des pianos au conservatoire: acquisition de 4 à 5 pianos par an pour la durée du crédit-cadre 2016-2019 pour un montant global de 548'000 francs.
- Mise en œuvre des deux dernières étapes de la réfection partielle de la toiture de l'ESTER: crédit de 560'000 francs prévu sur 2016 et 2017.
- Subvention aux communes pour les constructions scolaires, pour 469'700 francs.

3.9.5. Conclusions

La présentation du DEF concernant les comptes de l'exercice 2016 se révèle, comme à l'accoutumée, très complète et répond à l'essentiel des questions que se posent les sous-commissaires.

Dans le cadre de l'attribution aux financements spéciaux, il est important de préciser que la création d'une provision de 5,5 millions permettra de couvrir tous les engagements pris envers le FFPP et de respecter la volonté du Grand Conseil lors de l'acceptation du rapport 15030 pour les 5 ans à venir; cette provision péjore uniquement l'exercice 2016.

La rigueur et le suivi des objectifs ainsi que la mise en place de la nouvelle comptabilité analytique du département, fil rouge du DEF, permettront de maîtriser l'ensemble des charges pour les années à venir, mais également d'affiner les prévisions budgétaires en termes de charges de personnel.

Ce travail conséquent assumé par le secrétariat général en étroite collaboration avec les services permettra d'assurer la continuité de la mise en place du programme des réformes de l'État. La sous-commission tient à remercier l'état-major et le personnel du département pour son travail et son engagement au service de la population.

3.10. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Rapport de la sous-commission des finances du DDTE

3.10.1. Généralités

Les sous-commissions de gestion et des finances se sont retrouvées ensemble le 24 avril 2017 pour traiter les comptes 2016 du département, en présence du chef de département et du responsable financier.

Le département a exprimé sa satisfaction quant à la bonne tenue des comptes 2016. Les charges ont été bien maîtrisées: en comparaison du budget, elles sont en diminution de 3,4 millions de francs. Le climat favorable a permis de limiter l'entretien hivernal et les dépenses ont été limitées ailleurs au strict nécessaire.

Les recettes sont en baisse de 1,8 million de francs. Ceci est principalement dû au report de la dissolution de la réserve pour le matériel roulant. Au total, l'amélioration est de 1,6 million de francs: l'excédent de charges se monte à 32,6 millions de francs alors qu'un excédent de 34,2 millions de francs était inscrit au budget.

Concernant les investissements, 83 % du total ont été réalisés, ce qui montre que le mécanisme d'overbooking fonctionne bien (85 % du total des investissements prévus par le Grand Conseil peuvent être effectivement réalisés pour rentrer dans les limites fixées par les mécanismes financiers).

3.10.2. Groupes de dépenses

Charges de personnel

Écart favorable de 1,2 million de francs

Les charges sont inférieures aux prévisions en raison de la vacance de certains postes, notamment suite à des difficultés à recruter du personnel qualifié, mais également en raison de l'application du délai de carence lors du renouvellement de postes. Le service des ponts et

chaussées (SPCH) est particulièrement concerné (– 0,6 million de francs). À noter que la vacance moyenne s'élève à environ 9 équivalents plein-temps (EPT) pour 2016.

Il faut également noter que le département mène, lors de chaque mouvement de personnel, des réflexions organisationnelles qui ont des incidences financières favorables sur les comptes.

Biens, services et marchandises (BSM)

Écart favorable de 3,5 millions de francs

Services

Au service des transports (SCTR), les études liées au projet de mobilité ont été inférieures au budget (– 0,5 million de francs) dans la mesure où la Confédération a pris à sa charge une importante partie des coûts pour les études d'infrastructure. Les incertitudes liées au programme PRODES (décision de l'OFT attendue courant 2017) n'ont pas permis de lancer les études d'infrastructure approfondies.

Au SPCH, 3 écarts importants sont à relever:

- Entretien des berges (– 0,6 million de francs): l'écart budgétaire s'explique par le report d'un projet en 2017 (Traisieux) et le transfert en investissement d'un projet important. De plus, les travaux de rehaussement des berges de la Thielle avaient initialement été imputés sur cette rubrique, mais ensuite transférés dans les investissements sur la convention-programme relative à la protection contre les crues.
- Enlèvement de la neige et sablage (– 0,4 million de francs): les conditions hivernales de début et fin 2016 ayant été très clémentes, le volume des interventions des entreprises mandatées et l'usage des fondants chimiques ont été influencés à la baisse.
- Mandats, expertises, études (– 0,4 million de francs): suite à l'octroi de crédits d'engagement, les dépenses liées à un certain nombre de mandats préparatoires ont pu être transférées dans les investissements concernés.

Pour le surplus, des économies importantes ont été réalisées suite à la demande du Conseil d'État d'engager uniquement les dépenses strictement nécessaires.

Fonds

L'écart budgétaire porte principalement sur la rubrique 318000 Mandats, expertises, études, à hauteur de 0,9 million de francs.

Le Fonds des mensurations officielles est particulièrement concerné par cet écart (0,5 million de francs) qui s'explique par des demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires inférieures aux prévisions en raison notamment d'autres travaux privés réalisés par ces bureaux en relation avec la construction et aux difficultés de recrutement dans ce secteur d'activité.

Les autres fonds concernés sont le Fonds de l'aménagement du territoire, le Fonds de l'énergie et le Fonds des eaux.

Amortissements

Écart favorable de 1,1 million de francs

Le SPCH et le SCTR sont particulièrement concernés en lien avec des dépenses d'investissement moindres que prévu.

Dédommagements aux collectivités publiques

Écart favorable de 0,1 million de francs

L'écart budgétaire est principalement imputable au service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), où les prestations fournies par les forestiers de cantonnement communaux sur mandat de l'État ont été moins importantes que prévu, notamment en ce qui concerne les martelages dans les forêts privées.

Subventions accordées

Écart favorable de 9,7 millions de francs

L'écart est imputable aux services à hauteur de 3,2 millions de francs alors que le solde, soit 6,5 millions de francs, concerne les fonds.

Services

Le SCTR est essentiellement concerné par cette variation puisqu'elle s'y élève à plus de 3,1 millions de francs. Cette situation s'explique comme suit:

- Les importantes prestations supplémentaires commandées dans le cadre de l'horaire 2016 (Léman 2030) ont été finalement reconnues et financées par la Confédération dans leur intégralité en 2016.
- Les négociations menées par le SCTR ont permis de réduire les indemnités de manière substantielle dans le trafic régional voyageurs (-2,5 %).
- Des prestations prévues au budget des lignes à l'essai n'ont finalement pas été commandées.

Sans impact sur la variation budgétaire, il faut noter la création d'une nouvelle rubrique budgétaire qui enregistre la participation cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire fédéral (FIF), dont la mise en place est effective depuis le 1^{er} janvier 2016. Le budget avait initialement été intégré à la rubrique budgétaire 364400 Entreprises de transports, pour un montant de 10'674'000 francs.

Fonds

Les principales variations sont imputables aux fonds suivants:

- Fonds des eaux (-3,5 millions de francs): le rythme de versement des subventions dépend largement des communes et de l'avancement des travaux. Si les subventions ne sont pas versées une année, elles le seront certainement l'année d'après.
- Fonds des routes communales (– 1,8 million de francs): le nombre et l'ampleur des demandes sont imprévisibles, puisqu'elles dépendent des demandes communales.
- Fonds de l'énergie (– 1,1 million de francs): le budget prévoyait des sommes plus élevées en raison d'une adaptation du programme de subventions aux personnes physiques. Or, sa mise en œuvre ayant pris du retard et vu le délai entre la promesse et la réalisation, les montants alloués sont restés inférieurs aux prévisions initiales.

Subventions redistribuées

Écart défavorable de 0,3 million de francs

Les subventions liées à l'assainissement du bruit ferroviaire ont été inférieures aux prévisions (– 1 million de francs), de même que les subventions pour le Programme Bâtiments (– 0,6 million de francs).

À l'inverse, une subvention fédérale (non planifiable) destinée aux projets d'agglomération a été redistribuée via le RUN (+ 1 million de francs) et les paiements directs se sont révélés supérieurs aux attentes (+ 1,1 million de francs).

À noter que ce groupe de dépenses s'équilibre avec les rubriques budgétaires Subventions à redistribuer.

Attributions aux financements spéciaux

Écart défavorable de 11,8 millions de francs

L'écart budgétaire défavorable s'explique comme suit:

- Provision sites pollués (+ 2,6 millions de francs): adaptation de la provision sur la base des dernières connaissances à ce sujet. À noter que cette augmentation sera partiellement compensée par des subventions fédérales.
- Provisions pour litiges (+ 3,4 millions de francs): adaptation sur la base des informations fournies par le service juridique.
- Virements à la fortune du fonds (+ 5,8 millions de francs): les Fonds des routes communales et des eaux ayant été moins mis à contribution, l'excédent de recettes a été viré à la fortune.

Imputations internes

Écart défavorable de 0,1 million de francs

L'écart budgétaire concerne principalement les mensurations officielles (+ 0,8 million de francs) et le SPCH en lien avec le Garage de l'État (– 0,6 million de francs).

3.10.3. Groupes de revenus

Impôts

Écart défavorable de 0,3 million de francs

La dégradation par rapport au budget s'explique par des taxes automobiles en recul avec la mise en circulation de véhicules toujours moins polluants (+ 0,4 million de francs) et par l'encaissement de contributions pour plus-values moindres par le Fonds de l'aménagement du territoire (+ 0,4 million de francs).

A l'inverse, on observe une amélioration des recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeux (– 0,3 million de francs).

Patentes et concessions

Écart favorable de 0,1 million de francs

Pas de variation significative, si ce n'est que les recettes liées aux redevances des établissements publics ont été légèrement supérieures aux prévisions (– 0,1 million de francs).

Revenus des biens

Écart favorable de 0,3 million de francs

Le secrétariat général (SDTE) a enregistré une part au bénéfice du SCAN supérieure au budget (– 0,1 million de francs) en raison d'une sous-évaluation de ce même bénéfice lors du bouclement des comptes 2015, reportant ainsi le solde (favorable) sur 2016.

Au service de l'agriculture (SAGR), la vente partielle d'un domaine agricole n'a pas permis de générer la plus-value attendue (+ 0,1 million de francs). Cette situation a toutefois été compensée au niveau du service. En effet, la centralisation des revenus du patrimoine administratif au SBAT ne s'est finalement pas concrétisée en 2016. Le SAGR a ainsi continué la gestion et l'encaissement de ces revenus (– 0,2 million de francs).

Contributions

Écart favorable de 0,4 million de francs

De multiples variations budgétaires méritent d'être évoquées et en premier lieu les écarts favorables:

- Émoluments administratifs au service de l'aménagement du territoire (SCAT) (– 0,1 million de francs): bonne tenue du marché immobilier.
- Prestations État, construction A5 au SPCH (– 0,2 million de francs): concerne la facturation des heures des collaborateurs travaillant à l'achèvement du réseau autoroutier et les prestations du bureau d'acquisitions de terrains et des affaires juridiques mandaté dans le cadre des travaux UPlaNS menés par l'OFROU.
- Redevances au Fonds des eaux (– 0,3 million de francs): variation importante en chiffres absolus, cet écart ne représente toutefois que 3 % des recettes.

D'autres contributions se révèlent inférieures aux attentes:

- Ventes de bois au SFFN (+ 0,2 million de francs): les prix du bois sont toujours au plus bas, la reprise espérée lors de l'établissement du budget ne s'est pas concrétisée.
- Analyses pour des tiers au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) (+ 0,2 million de francs): les analyses effectuées pour le réseau des autres laboratoires vétérinaires romands ont été moins importantes que prévu. À noter que les prestations commandées à ces autres laboratoires ont également été moindres.
- Prestations de services diverses au service de la géomatique et du registre foncier (SGRF) (+ 0,2 million de francs): ce type de revenus est difficile à estimer au moment de l'élaboration du budget puisqu'ils dépendent d'une multitude de facteurs.

Parts à des recettes sans affectation

Écart défavorable de 0,6 million de francs

Les parts cantonales aux redevances sur le trafic poids lourds (SCTR et SPCH) et aux droits sur les carburants (SPCH seulement) se sont avérées inférieures à ce qui avait été annoncé par la Confédération.

Dédommagement de collectivités publiques

Pas de variations significatives.

Subventions acquises

Écart défavorable de 1,5 million de francs

La variation se concentre sur les deux rubriques budgétaires suivantes:

- Part communale sur indemnités de transports (+ 2,4 millions de francs): la dégradation s'explique en deux temps. D'une part, la participation communale est corrélée aux indemnités de transports (plus faibles que prévu) et, d'autre part, le Grand Conseil a décidé d'alléger la contribution des communes au FIF en sollicitant le Fonds d'aide aux communes. Ce financement figure sous le groupe de revenus *Imputations internes*.
- Subventions fédérales diverses au service de l'énergie et de l'environnement (SENE)
 (-1 million de francs): la réévaluation de la provision pour sites pollués permettrait l'obtention de subventions fédérales à hauteur de 40 %.

Subventions à redistribuer

Écart favorable de 0,3 million de francs

Voir explications sous le groupe de charges Subventions redistribuées.

Prélèvements sur financements spéciaux

Écart défavorable de 2,3 millions de francs

Ce groupe de recettes comptabilise principalement les prélèvements à la fortune des fonds. Ces derniers ayant été davantage mis à contribution, les prélèvements ont été supérieurs aux prévisions (– 2,0 millions de francs).

En parallèle, la dissolution de la réserve pour matériel roulant a été reportée en 2017, créant ainsi un écart défavorable de 4,3 millions de francs.

Imputations internes

Écart favorable de 2 millions de francs

L'écart budgétaire s'explique principalement par des recettes supérieures dans le domaine des mensurations officielles et plus particulièrement pour les mandats de renouvellement de la mensuration officielle, la mise à jour périodique et la réalisation du cadastre RDPPF (– 0,3 million de francs) mais également par le financement de l'allègement de la participation communale au FIF par le Fonds d'aide aux communes (– 1,3 million de francs).

3.10.4. Investissements

Globalement, 83 % du budget ont été utilisés, le solde pouvant être considéré comme l'overbooking. L'écart budgétaire est notamment dû aux projets suivants:

- Constructions rurales et améliorations foncières (- 1,7 million de francs);
- Assainissement H20 (– 0,7 million de francs);
- Construction du tunnel de Serrières (– 0,7 million de francs);
- 12^e étape correction/aménagement routes cantonales (– 0,6 million de francs).

Les crédits importants qui n'ont pas été sollicités sont les suivants:

- Améliorations des lignes transfrontalières (– 1 million de francs);
- Participation aux sociétés électriques (– 5 millions de francs).

3.10.5. Examen de détail par service

Service cantonal des transports (SCTR)

Un commissaire s'interroge sur les chiffres. Le Conseil d'État indique que l'horaire 2016 s'est mis en place avec un coût d'environ 10 millions de francs, dont 40 % sont à charge des communes. La moitié des 10 millions de francs ont toutefois été subventionnés par la Confédération, un élément qui n'était pas encore connu au moment de l'élaboration du budget (en cours de négociation). L'État a par ailleurs aidé les communes dans le financement. Au total, 1,3 million de francs ont été prélevés sur le Fonds d'aide aux communes pour 2016 et 2017.

Fonds

Un commissaire demande s'il est bien correct qu'à propos des sites pollués, du Fonds des eaux et celui des routes communales, des mises en réserve ont été faites suite à l'évaluation en hausse de certains risques. Il lui est répondu que concernant les sites pollués, les risques sont importants aux yeux du CCFI et du SENE. Un nouveau site a été découvert. Un rapport sur ce point sera déposé par le Conseil d'État pour assumer certaines dépenses via le fonds des eaux. Au SAT, il existe un risque d'expropriation matérielle en lien avec les sites marécageux. Une évaluation dans ce sens a été faite par le service juridique. Pour les routes communales, il s'agit simplement d'un solde, le fonds n'ayant quasiment pas été utilisé.

3.10.6. Conclusions

En conclusion, la sous-commission constate que les comptes 2016 du département ont été bien tenus. Elle remercie l'ensemble du personnel des services pour le travail effectué durant l'année 2016.

3.11. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

Rapport de la sous-commission des finances du DEAS

3.11.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie, avec la sous-commission de gestion, le 2 mai 2017, pour l'examen des comptes et de la gestion 2016. Le conseiller d'État, chef du département, était accompagné du secrétaire général du département, de la secrétaire générale adjointe, de la responsable financière ainsi que des représentants des services suivants:

- Service de l'économie (chef de service et adjointe);
- Service de l'emploi (cheffe de service et adjoint);
- Service des migrations (chef de service et adjoint);
- Service de la cohésion multiculturelle (cheffe de service);
- Service de l'action sociale (chef de service et responsable financier);
- Service de statistique (chef de service);
- Caisse cantonale neuchâteloise de compensation, CCNC (directeur et responsable du secteur Perception et allocations).

En introduction, le chef du département rappelle les grandes lignes de la présentation faite à la COFI le 24 avril 2017. Il rappelle en particulier que le bouclement des comptes confirme les prévisions très négatives faites à l'automne 2016. Il rappelle également que l'écart entre le budget initial et le bouclement des comptes est principalement lié à la dégradation du produit de l'impôt des personnes morales. Il relève par contre à satisfaction le respect du budget des charges principales (charges de personnel, biens, services et marchandises [BSM] et subventions). Les BSM bouclent ainsi en-dessous du budget. Les charges de personnel bouclent en-dessus en raison de l'écart statistique budgété trop haut. Les subventions sont supérieures de 2 millions de francs au budget malgré des écarts importants constatés dans le domaine de l'asile et des hospitalisations hors canton

Pour le DEAS, l'élément le plus marquant est l'évolution des charges dans le domaine de l'asile. Le chef de département rappelle que ces charges sont subventionnées à raison de 70 à 80 % par

la Confédération et que la différence est répartie entre l'État et les communes dans la cadre de la facture sociale harmonisée. S'agissant de cette dernière, il relève une augmentation des charges nettes de 7 millions de francs (canton et communes). Outre l'évolution des charges du domaine de l'asile, la principale cause de cet écart est la hausse des subsides LAMal (loi fédérale sur l'assurance-maladie). La suppression des mesures d'intégration professionnelle (MIP) rémunérées a, quant à elle, permis de compenser partiellement l'augmentation de ces charges au sein du périmètre de la facture sociale.

En résumé, le compte de fonctionnement du DEAS boucle 1,4 million de francs (-0,6 %) en dessous du budget courant, notamment en raison de l'évolution des subventions accordées (-4,4 millions), des biens, services et marchandises (-0,8 million) et des charges de personnel (-0,6 million). Les effectifs diminuent de 3,2 équivalents plein-temps (EPT) par rapport aux comptes 2015. Les dépenses nettes du compte des investissements se montent à 2,2 millions de francs, soit une diminution de 0,6 million par rapport au budget initial (voir tableaux suivants).

3.11.2. Groupes de dépenses et de revenus

		Comptes 2016			Différence entre C16 et C15				
		en mios	en mios	en mios	en mios	en mios	%	en mios	%
	Charges								
30	Charges de personnel	39.9	38.5	40.5	37.8	-0.6	-1.5%	2.1	5.6%
31	Biens, serv.& march.	6.2	6.7	7.0	6.8	-0.8	-11.9%	-0.7	-9.6%
33	Amortissements	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	42.7%	0.0	20.3%
35	Dédomm. coll. publ.	0.6	0.6	0.6	0.9	0.0	-5.3%	-0.3	-33.8%
36	Subv. accordées	402.9	395.3	407.3	374.7	-4.4	-1.1%	28.2	7.5%
37	Subv. redistribuées	39.6	37.7	37.7	28.5	1.9	5.0%	11.1	39.1%
38	Attr. fin. spéciaux	0.4	0.3	0.3	0.9	0.1	X	-0.5	-57.1%
39	Imputations internes	39.1	34.1	34.1	33.9	5.0	14.7%	5.2	15.4%
	Total	528.9	513.3	527.7	483.6	1.2	0.2%	45.3	9.4%
	Revenus								
42	Revenus des biens	-2.9	-4.0	-4.0	-6.7	1.1	-26.3%	3.7	-55.7%
43	Contributions	-4.8	-4.8	-5.5	-4.7	0.7	-12.7%	-0.1	1.8%
45	Dédomm. coll. publ.	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	0.1	-27.9%	0.0	6.4%
46	Subventions acquises	-194.8	-184.8	-196.3	-176.3	1.5	-0.8%	-18.5	10.5%
47	Subv. à redistribuer	-39.6	-37.7	-37.7	-28.5	-1.9	5.0%	-11.1	39.1%
48	Prélèvements aux fonds et réserves	-0.9	0.0	0.0	-0.6	-0.9	X	-0.3	X
49	Imputations internes	-40.4	-37.2	-37.2	-32.6	-3.2	8.7%	-7.8	23.9%
	Total	-283.7	-269.0	-281.1	-249.7	-2.6	0.9%	-34.1	13.6%
	Charges nettes	245.1	244.3	246.5	233.9	-1.4	-0.6%	11.2	4.8%

Le tableau suivant présente les résultats par service:

	Comptes	comptes Budget Budget Comptes Différence		e entre Différence entre				
	2016	2016 2016 2016 2015 C16 et B16 courant initial courant				C16 et C15		
	en mios	en mios	en mios	en mios	en mios	%	en mios	%
Secrétariat général	2.1	2.1	2.1	1.8	0.0	-1.5%	0.2	12.6%
Service de l'économie	10.8	13.1	11.9	9.8	-1.1	-9.2%	1.0	10.5%
Office du registre du commerce	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	0.1	-14.7%	0.0	1.2%
Service de l'emploi	0.9	1.1	0.1	0.1	0.7	514.2%	0.8	785.1%
AVS/AI	76.8	79.0	78.6	77.2	-1.9	-2.4%	-0.5	-0.6%
Service des migrations	2.7	1.8	6.4	2.5	-3.7	-58.5%	0.2	7.6%
Service de la cohésion multiculturelle	1.0	1.0	1.0	1.0	0.0	0.1%	0.0	2.9%
Service de l'action sociale	150.4	145.8	145.9	141.1	4.6	3.1%	9.4	6.6%
Service de la statistique	0.8	0.8	0.8	0.7	0.0	-1.9%	0.0	4.2%
Total	245.1	244.3	246.5	233.9	-1.4	-0.6%	11.2	4.8%

Le tableau suivant présente les effectifs en valeur de poste complet, au 31 décembre de l'année considérée:

	CO 2016	CO 2015	CO 2014	CO 2013	Différence entre C16 et C15	Différence entre C16 et C13
Secrétariat général	5.50	6.40	5.80	5.80	-0.90	-0.30
Service de l'économie	20.20	19.40	18.70	19.20	0.80	1.00
Service de l'emploi	123.80	126.40	127.30	123.88	-2.60	-0.08
Service des migrations	84.50	84.70	82.20	89.26	-0.20	-4.76
Service de la cohésion multiculturelle	12.21	12.21	11.41	10.91		1.30
Service de l'action sociale	42.10	42.40	41.00	41.50	-0.30	0.60
Service de la statistique	5.90	5.90	5.40	5.50		0.40
Total	294.21	297.41	291.81	296.05	-3.20	-1.84
Variation en %					-1.1%	-0.6%

À relever que ce tableau ne permet pas de mettre en évidence les effectifs totalement ou partiellement subventionnés par des tiers. Des postes intégralement subventionnés existent au service de l'emploi (assurance-chômage) et au service des migrations (via les forfaits dans le domaine de l'asile). Des postes partiellement subventionnés ou couverts par des émoluments existent au service de la cohésion multiculturelle (programme cantonal d'intégration [PIC] et naturalisation), au service de l'emploi (santé au travail, office de contrôle) et au service de l'action sociale (programme Ressources). Des postes financés par l'exécution de prestations soumises à émolument existent aux services des migrations (loi sur les étrangers), de la cohésion multiculturelle (naturalisations), de l'emploi (activités de surveillance) et de l'économie (registre du commerce). Des postes financés par l'exécution de mandats existent au service de statistique (divers mandats) ainsi qu'au service de l'économie (antenne Platinn). Globalement, une large majorité des effectifs sont donc financés au moins partiellement par des tiers.

3.11.3. Investissements

Le tableau présente les résultats du compte des investissements par crédit d'engagement:

	Crédit d'engagement	Budget 2016 initial	Comptes 2016	Ecart Comptes - budget initial
•		en fra	ncs	<u>.</u>
Prêt politique régionale 08-11	14'000'000	-26'000	-26'000	0
Prêt politique régionale 12-15	14'000'000	2'170'640	2'038'350	-132'290
Réaménagements lieu d'accueil	260'000	700'000	232'229	-467'771
Total	28'260'000	2'844'640	2'244'579	-600'061

3.11.4. Fonds

Le tableau suivant présente les résultats des fonds par nature de charges et de revenus:

		Comptes 2016	Budget 2016 initial	Budget 2016 courant	Comptes 2015	Différence entre C16 et B16 courant		Différence entre C16 et C15	
		en mios	en mios	en mios	en mios	en mios	%	en mios	%
	Charges								
39	Imputations internes	4.2	5.2	5.2	1.8	-1.0	-18.6%	2.4	136.5%
	Total	4.2	5.2	5.2	1.8	-1.0	-18.6%	2.4	136.5%
	Revenus								
48	Prél. fin. spéciaux	-4.2	-5.2	-5.2	-1.6	1.0	-18.6%	-2.6	157.4%
49	Imputations internes	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	X	0.1	-100.0%
	Total	-4.2	-5.2	-5.2	-1.8	1.0	-18.6%	-2.4	136.5%

Le tableau suivant présente les résultats des fonds par fonds:

Charges/revenus bruts des fonds du département, par fonds (en millions de francs et en pourcent)

	Comptes 2016		Budget 20	udget 2016 initial Budge		6 courant	Comptes 2015	
	Charges	Charges Revenus Charges Revenus Charges Revenus	Revenus	Charges	Revenus			
	en mios	en mios	en mios	en mios	en mios	en mios	en mios	en mios
Fonds pour l'intégration professionnelle	0.3	-0.3	0.3	-0.3	0.3	-0.3	0.2	-0.2
Fonds de promotion de l'économie	1.9	-1.9	2.9	-2.9	2.9	-2.9	0.0	0.0
Fonds d'aide aux régions de montagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	-0.2
Fonds politique régionale	2.0	-2.0	2.0	-2.0	2.0	-2.0	1.5	-1.5
Fonds encouragement études & formation prof.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	4.2	-4.2	5.2	-5.2	5.2	-5.2	1.8	-1.8

	Différence entre C16 et B16 courant			Différence entre C16 et C15				
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	en mios	en mios	%	%	en mios	en mios	%	%
Fonds pour l'intégration professionnelle	0.0	0.0	0.0%	0.0%	0.1	-0.1	52.4%	52.4%
Fonds de promotion de l'économie	-1.0	1.0	-34.4%	-34.4%	1.9	-1.9	X	X
Fonds d'aide aux régions de montagne	0.0	0.0	X	X	-0.2	0.2	-100.0%	-100.0%
Fonds politique régionale	0.0	0.0	0.0%	0.0%	0.6	-0.6	38.3%	38.3%
Fonds encouragement études & formation prof.	0.0	0.0	X	X	0.0	0.0	X	X
Total	-1.0	1.0	-18.6%	-18.6%	2.4	-2.4	136.5%	136.5%

3.11.5. Examen de détail par service

Secrétariat général (SEAS)

En introduction, le secrétaire général rappelle que les missions du secrétariat général concernent d'une part le conseil (au chef de département et, subsidiairement, aux services), d'autre part la coordination. Dans le cadre de son activité de conseil, le secrétariat a été responsable des projets Intégration professionnelle, Lutte contre les abus et Développement des régions. Dans le cadre du programme des réformes de l'État, il a été notamment en charge des projets Rôles et prestations

des secrétariats généraux. Enfin, il est relevé que le secrétariat général assure, depuis le 1^{er} décembre 2016, la responsabilité de la surveillance des caisses d'allocations familiales. Cette prestation était assurée jusqu'à cette date par le service de l'emploi.

Aux questions des membres des sous-commissions, il est répondu:

 Abus dans une caisse d'assurance-chômage d'un autre canton: ce type de problème ne peut pas être exclu. La question sera reprise avec la CCNAC (Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage) tout en précisant que la surveillance des caisses relève avant tout du SECO.

Service de l'économie (NECO)

En introduction, le chef de service relève que l'année 2016 se caractérise par des enjeux d'exposition internationale et de géopolitique mondiale qui renforcent l'incertitude et les difficultés de prévisibilité.

Dans le cadre de la place économique suisse, les conditions cadres impactent notamment les nouveaux investissements, locaux et plus particulièrement en provenance de l'étranger (fiscalité, immigration...). Le franc fort a continué de péjorer la situation et d'affaiblir les marges. Il note en particulier deux domaines d'activités stratégiques en consolidation qui impactent directement le tissu économique neuchâtelois: l'horlogerie et le medtech. Il constate que les enjeux sont de plus en plus globaux.

Il met en évidence les changements croissants de la structure du tissu économique neuchâtelois (avec des enjeux globaux), liés à l'exposition internationale (export) avec probablement une accélération et mutations (notamment liés aux savoir-faire).

Le NECO, dans son travail de proximité avec le tissu économique, même s'il note une accélération des sollicitations et des efforts déployés, voit l'évolution de ses actions freinée par la réduction des moyens à disposition et, par conséquent, de sa capacité à apporter des réponses à ces enjeux. Aujourd'hui, il est utopique de voir les moyens et les compétences à disposition croître. Il s'agit donc de faire des choix et de ne pas disperser l'action publique. Le chef de service estime avoir atteint un seuil d'économies maximal en l'état des choses, tant en nombre de collaborateurs qu'en ressources financières. Par exemple, externaliser des prestations ou donner des mandats demande des ressources en interne pour le suivi.

Le NECO constate un report temporel des projets des entreprises, mais les actions initiées commencent à porter leurs fruits. D'une part, il identifie plusieurs prémices de renouvellement du tissu économique de source endogène. Il convient dès lors de poursuivre les efforts, ce d'autant plus que les perspectives exogènes sont limitées et en décroissance depuis de nombreuses années (non spécifique à la région) — baisses des implantations par deux ces dix dernières années. Par ailleurs, les efforts de renforcement du pôle d'innovation (suisse, suisse occidentale et Microcity) commencent à se traduire en bénéfice, ce sous deux angles: positionnement d'Advanced Manufacturing (thématique & foncier) et d'image: nouveau centre Recherche & Innovation Richemont. À ce titre, le label & réseau Microcity commence à créer une adhésion et appropriation progressive des acteurs institutionnels. On constate également un renforcement dans des réseaux plus larges que ceux de Neuchâtel, pour preuve les témoignages positifs de dirigeants de grands groupes horlogers sur la capacité d'innovation du canton.

Enfin, l'outil de la nouvelle politique régionale reste précieux pour dynamiser les initiatives. Il est toutefois difficile, à l'instar du soutien aux projets de l'industrie, de gérer la temporalité du versement des aides. Le chef de département insiste sur l'importance de cet outil, notamment pour fournir une aide précieuse aux communes pour le développement et l'équipement des pôles de développement économique, pôles qui subissent la concurrence directe des cantons voisins, en particulier sur le Littoral et dans l'Entre-deux-Lacs.

Aux questions des membres des sous-commissions, il est répondu:

- Information des autorités communales concernant les exonérations fiscales: diminution importante du nombre de ces exonérations. Au niveau international, les sociétés qui cherchent à ne pas payer d'impôts sont de moins en moins nombreuses. Pour les communes, la principale avancée est la nouvelle répartition des impôts basée à 30 % sur les emplois créés. À terme, l'objectif est de pouvoir augmenter encore cette proportion.
- Multitude des partenaires: la multitude des acteurs est liée d'une part à l'importance de trouver des relais au-delà des frontières cantonales et, d'autre part, à la superposition des niveaux institutionnels (Confédération, cantons partenaires, canton). Le canton de Neuchâtel ne peut agir seul. L'inconvénient est le manque de visibilité et de lisibilité. L'enjeu est de regrouper les acteurs sous un

chapeau commun et cohérent. En l'état, peu de partenariats peuvent être remis en question. Les différents acteurs se mobilisent, amènent leurs réseaux et leurs moyens. L'effet de levier est important et nécessaire.

- GGBA (Greater Geneva Bern area): le GGBA a pris le relais du DEWS (Développement économique Western Switzerland). Neuchâtel en assure la présidence en 2016 et 2017. Un effort important a été fait pour améliorer la gouvernance et la cohérence des instruments. C'est dans ce contexte que la contribution financière du canton a pu être réduite et optimisée.

Service de l'emploi (SEMP)

En introduction, la cheffe de service relève qu'au niveau économique, l'année 2016 a été marquée par une hausse relativement importante du taux de chômage. Ce taux est passé d'une moyenne de 5,3 % en 2015 à 5,8 % en 2016.

L'emploi est quant à lui resté relativement stable en variation annuelle selon les chiffres du 4^e trimestre 2016. Toutefois, l'évolution entre les secteurs est contrastée. Alors que l'emploi dans le secteur tertiaire est en légère hausse, le secteur secondaire, et notamment l'industrie, a perdu passablement d'emplois depuis la fin de l'année 2014.

Les difficultés que rencontre l'industrie du canton se reflètent dans l'augmentation des demandes de RHT enregistrée en 2016. Parmi les entreprises ayant recours à cette mesure, 60 % sont issues du domaine horloger et plus particulièrement de la sous-traitance horlogère.

Malgré ce contexte difficile, le SEMP a entamé une réforme en profondeur tant de ses structures que de son positionnement. Pierre angulaire de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle et du renforcement de la lutte contre les abus, le SEMP s'est repensé en déclinant une vision commune avec le chef de département, en adaptant ses missions et en réformant son organisation.

En 2016, après la première phase de conceptualisation du nouveau modèle institutionnel et décisionnel, le SEMP s'est concentré sur l'élaboration de la nouvelle structure opérationnelle et d'un modèle de gestion des flux, d'identification des risques et des profils des demandeurs d'emploi.

Depuis le 1^{er} mai 2017, le SEMP ne compte plus que trois entités: la direction du service, l'office du marché du travail (OMAT) et l'office des relations et des conditions de travail (ORCT). Cette nouvelle structure a notamment pour objectif de renforcer la capacité d'adaptation du SEMP à son environnement et de développer des partenariats afin de répondre de manière souple et réactive à l'évolution des besoins des demandeurs d'emploi et des besoins en compétences des employeurs.

Parmi les autres points saillants de l'année 2016, un bilan positif du New Deal pour l'Emploi est tiré. Depuis son lancement au printemps 2015 et malgré une conjoncture morose, ce projet a pris de l'envergure. Les partenariats sont de qualité et les premiers résultats sont encourageants. Environ 30 % des postes annoncés par les entreprises ont permis le recrutement de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP.

Par ailleurs, il s'agit de relever que le New Deal a également permis de faire émerger des projets de partenariat visant au développement des compétences des demandeurs en adéquation avec les besoins des entreprises. C'est notamment le cas pour le projet de formation pour opérateur en pharmaceutique, qui a permis à 11 participants sur 12 de décrocher un emploi.

L'année 2016 a aussi été marquée par l'abandon des placements MIP rémunérés. L'évaluation détaillée de cette mesure a démontré que les résultats en termes de réinsertion professionnelle étaient très faibles pour un coût élevé, que la mesure intervenait trop tard dans le parcours du demandeur d'emploi, que son contenu n'était pas adapté et que l'urgence économique ne permettait pas un ciblage efficace de la mesure en fonction des besoins réels de ses bénéficiaires.

Fort de ces constats, le SEMP a proposé au chef du département et au Conseil d'État la suppression des placements rémunérés au profit d'une mesure plus souple, basée sur les besoins en compétences des demandeurs d'emploi et non plus sur leur statut. Cette mesure, appelée PACTE, allie à la fois acquisition de compétences, formation et soutien à la recherche active d'emploi. Elle induit un changement fondamental dans la nature de la prestation. D'une logique de main-d'œuvre, on passe à une logique de réponse à un besoin en compétences. Le dernier placement MIP rémunéré a débuté le 14 février dernier et les premiers placements PACTE sont prévus pour début juin.

D'un point de vue financier, le résultat 2016, avec un excédent de charges de 890'000 francs, est légèrement meilleur que le budget. Il convient de rappeler que le SEMP est en grande partie subventionné par la Confédération. En effet, sur environ 50 millions de charges, près de 60 % sont subventionnés dans le cadre de l'exécution de la LACI et du budget des mesures du marché du travail fédérales. De plus, au niveau cantonal, près de 18 millions sont transférés à la facture sociale. Il s'agit notamment des mesures d'intégration professionnelle cantonales, des coûts relatifs à la lutte contre les abus et de la participation du canton aux coûts des services de l'emploi. Au final, le résultat du SEMP représente principalement la charge nette de l'office de l'inspection du travail.

Les deux points suivants sont également relevés:

- En matière de RH, le SEMP n'a pas atteint le plein effectif par rapport au budget. En effet, plusieurs engagements ont été différés en attendant la mise en place de la nouvelle organisation du SEMP dans le cadre de la réforme en cours. D'autres postes ont été gelés dans le cadre des mesures d'assainissement.
- Les charges liées aux mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP) ont été inférieures au budget, notamment celles liées aux allocations d'intégration professionnelle. En effet, en raison de la mauvaise conjoncture, moins d'entreprises ont fait appel à cette mesure. De plus, le développement de nouvelles mesures pour les personnes en fin de droit/sans droit a été mis en suspens le temps nécessaire à la mise en place de la réforme du SEMP.

Le chef de département attire l'attention des membres des sous-commissions sur les enjeux liés au plafond des effectifs fixé au 31 décembre 2017. Au-delà de cette date, il souhaite pouvoir utiliser complètement les ressources mises à disposition par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et donc pouvoir disposer d'un budget des effectifs supérieur au plafond. Les effectifs supplémentaires seront intégralement subventionnés. Les membres des sous-commissions ont pris bonne note de cette demande.

Aux questions des membres des sous-commissions, il est répondu:

- Locaux: le SEMP est actuellement localisé sur plusieurs sites. Le regroupement sur un même site est actuellement à l'étude. Enjeu: améliorer la fourniture des prestations. La première étape du regroupement concerne le déménagement de l'office juridique et de surveillance (OJSU) de Léopold-Robert 90 à Parc 117-119. Diverses rénovations, financées par le SECO, sont également prévues. D'ici la fin de l'année, le service devrait être regroupé sur deux sites principaux et une antenne à Val-de-Travers.
- Objectifs du SEMP en matière d'insertion: en termes de taux de chômage, la cible est de quitter la queue du classement pour être dans la moyenne des cantons romands. En étant dernier, le canton est vulnérable car seul. En étant dans la moyenne, il sera moins vulnérable car il pourra partager ses problèmes avec d'autres.
- PACTE: premiers résultats? PACTE est une mesure et non un statut. Dans les faits, PACTE n'est pas encore opérationnelle; par contre elle est construite. À côté de PACTE, d'autres mesures ont été intensifiées, certaines ont été testées, notamment celles destinées aux demandeurs d'emploi non indemnisés. Par ailleurs, si les MIP rémunérées ont été supprimées, tel n'est pas le cas des placements.

Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) - AVS/AI

En introduction, le directeur de la CCNC mentionne que pour la globalité de son entité, il n'y a pas eu de modifications légales significatives durant l'année 2016 et qu'ainsi les activités financières de la CCNC peuvent être qualifiées de normales. Il est à noter que pour tout son secteur d'activité, la marge de manœuvre du canton est quasi nulle.

Au titre des coûts de fonctionnement, il relève que pour les frais d'administration des prestations complémentaires, que ce soit pour l'AVS ou pour l'AI, les chiffres prévus ont été tenus.

Au niveau des dépenses liées aux prestations complémentaires, il constate une augmentation des charges pour l'AVS et l'Al de l'ordre de 1'226'500 francs brut par rapport à 2015. En termes de dépenses nettes, soit avec les subsides de la Confédération, le canton a vu ses charges diminuer d'environ 500'000 francs.

En examinant le détail des rubriques PC AVS, il relève une légère réduction des coûts pour l'année 2016 liée notamment aux retards enregistrés dans le traitement des frais médicaux au sein de certaines agences régionales AVS (ARAVS). Au surplus, la planification médico-sociale visant le maintien à domicile se développe moins rapidement que prévu. En effet, selon le service

de la santé publique, il y a dans ce domaine un retard de deux ans par rapport à ce qui était envisagé initialement.

En outre, la proportion du nombre moyen d'assurés placés durablement dans des établissements médico-sociaux (EMS) a diminué sur l'ensemble de l'année (29,36 % des cas pour 2015 et 27,58 % des cas pour 2016) par rapport à la totalité des cas, ce qui a fait augmenter la participation financière de la Confédération aux dépenses PC AVS.

Pour ce qui concerne les charges des prestations complémentaires AI, elles ont augmenté en raison d'une importante hausse du nombre de bénéficiaires AI à domicile puisque sur l'ensemble de l'année on compte une augmentation de 300 dossiers, soit 11,58 %. Un dépassement de crédit de 1'699'200 francs a été sollicité à ce titre.

À l'instar du domaine de l'AVS et en raison de l'augmentation du nombre de cas à domicile, la proportion du nombre moyen d'assurés placés en institutions sociales par rapport à la totalité des bénéficiaires AI a diminué, améliorant favorablement le subside de la Confédération.

Au niveau des subventions fédérales, le directeur de la CCNC mentionne qu'elles sont liées aux dépenses en matière de PC AVS/Al selon un pourcentage recalculé chaque année par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et que pour les frais d'administration, elles sont calculées en fonction du nombre de dossiers traités.

Étroitement liées à l'évolution du taux de l'aide sociale et partant à la conjoncture économique, les rubriques des remises de cotisations et des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative ont augmenté. Ces dossiers sont initialement en mains des assistants sociaux qui présentent des demandes au nom de leurs « clients ». Ils sont traités par la CCNC. Compte tenu du volume de travail au sein des guichets sociaux régionaux (GSR), il n'est pas rare que la CCNC traite ces dossiers avec un effet rétroactif qui peut aller jusqu'à cinq ans.

On peut encore relever que la collaboration interservices s'améliore régulièrement et que ce phénomène permet une meilleure gestion des dossiers par le biais d'échanges d'informations. Dans ce sens, la démarche initiée par la campagne Réglo commence à porter ses fruits.

Aux questions des membres des sous-commissions, il est répondu:

- Lutte contre les abus et révision de la loi: quel impact? Il est prématuré d'évaluer l'impact de la campagne Réglo. Il est rappelé que la révision de la loi récemment adoptée par le Grand Conseil vise à améliorer le traitement des cas détectés et les processus de transmission (phase 2 du projet). L'amélioration de l'identification des cas correspond à la phase suivante du projet (phase 3).

Service des migrations (SMIG)

En introduction, le chef de département et le chef de service rappellent qu'un rapport d'information sur la situation de l'asile dans le canton de Neuchâtel a été présenté au Grand Conseil en été 2016. Ce rapport aborde notamment les différentes perspectives d'avenir relatives à l'organisation du système dans le canton et au plan national. Il évoque également plusieurs défis que devra relever le canton durant les années à venir, en particulier celui de l'intégration professionnelle. L'année 2016 a connu une baisse de l'ordre de 30 % du nombre de demandes d'asile déposées en Suisse. En conséquence, le canton de Neuchâtel a pu progressivement fermer les quatre structures d'hébergement collectif en abri de protection civile. Deux autres centres de premier accueil répondant mieux à l'hébergement de requérants d'asile ont pu être ouverts à La Ronde (La Chaux-de-Fonds) et Tête de Ran. Aujourd'hui, la situation sur le front de l'asile semble stabilisée; il faudra néanmoins attendre l'été avant de se prononcer sur l'éventuelle réduction du nombre de structures d'accueil dans le canton.

Les réponses suivantes sont apportées aux questions des membres des sous-commissions:

- Renvois de deux « mineurs »: il est rappelé que la procédure d'asile relève de la compétence exclusive de la Confédération. Les cantons sont chargés de l'exécution des décisions fédérales. Les deux « mineurs » ont utilisés les voies de recours à leur disposition et ont bénéficié des conseils de mandataires professionnels. Le Tribunal administratif fédéral a confirmé les décisions du SEM ainsi que la qualité de majeurs des deux jeunes, de sorte que leur renvoi est devenu exécutoire. L'un des deux jeunes a été renvoyé vers l'Espagne; pour l'autre, le SEM a ouvert une procédure d'asile nationale, le délai de reprise par l'État Dublin concerné n'ayant pas pu être respecté.
- Centre fédéral des Cernets: la vocation du centre fédéral des Cernets (centre spécifique) est exposée.

Centres d'accueil de La Ronde et de Tête de Ran: la capacité d'accueil de ces deux structures a permis au SMIG de sortir de la logique d'urgence et de fermer les quatre abris de protection civile qu'il exploitait. La Ronde accueille en priorité des mineurs non accompagnés et quelques familles. Tête de Ran est peut-être quelque peu éloigné des centres urbains, mais le SMIG s'efforce d'organiser des navettes régulières pour permettre aux requérants d'asile de rejoindre La Chaux-de-Fonds ou la gare des Hauts-Geneveys. Il est rappelé que Tête de Ran s'est présenté comme une opportunité et non comme un choix parmi plusieurs propositions (qui n'existaient pas).

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

En introduction, la cheffe de service rappelle que le COSM contribue, par ses prestations et les mesures qu'il soutient, à renforcer la cohésion sociale en favorisant la compréhension interculturelle. Ceci se réalise notamment à travers des actions d'accueil, de conseil et d'information (primo-information, consultations, interprétariat, formation, etc.), l'encouragement de l'intégration (soutien à des projets et des mesures) et par les entretiens de naturalisation.

La tâche principale du COSM, depuis 2014, est la coordination du programme d'intégration cantonal qui garantit, pour autant que les objectifs des huit domaines prioritaires soient atteints, certains financements fédéraux. Ces huit domaines sont: primo-information, conseil, prévention des discriminations, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat et intégration sociale.

Pour la législature, les deux domaines prioritaires fixés par le Conseil d'État (et validés par le Grand Conseil en mai 2015), en termes de politique interculturelle, sont l'intégration professionnelle et la prévention des discriminations. Le COSM a été particulièrement actif sur ces deux fronts en 2016.

En s'inscrivant dans le projet d'intégration professionnelle porté par le département (en particulier le SEMP), le COSM, avec ses partenaires (SMIG et œuvres d'entraide, ainsi qu'autres services impliqués dans la collaboration interinstitutionnelle), a développé un plan d'action asile qui permet d'orienter les personnes dans les mesures en fonction de leur profil et de leur projet (parcours social, socio-professionnel ou certifiant). Cela passe tout d'abord par l'engagement (grâce à des fonds fédéraux) de conseiller-ère-s en insertion socio-professionnelle (CISP) qui rencontrent les personnes avec interprète dès qu'elles obtiennent un statut de réfugié ou une admission provisoire. On peut ainsi tenir compte rapidement des compétences et expériences des personnes, construire un projet réaliste, évaluer les mesures disponibles et assurer un parcours d'insertion cohérent, y compris dans l'accès aux cours de français (et autres compétences de base). L'offre de cours a été augmentée en termes de diversité afin de répondre aux besoins des personnes. 500 places ont été financées. Les listes d'attente ont été uniformisées, ce qui a permis de les réduire drastiquement. À noter cependant que les moyens n'étant pas suffisants, il n'est pas possible de répondre complètement aux besoins.

Pour la seconde priorité, la prévention des discriminations, les collaborateur-trice-s chargé-e-s des consultations (qui peuvent répondre aux demandes en 10 langues) ont bénéficié d'une formation sur les aspects juridiques liés au racisme afin de constamment améliorer cette prestation. De plus, un accent particulier a été mis, en 2016, sur les actions de sensibilisation à large échelle. La semaine d'actions contre le racisme (concentrée auparavant sur une journée à Neuchâtel) s'est développée, avec 16 partenaires dans l'ensemble du canton. En automne, c'est NeuchâToi qui a permis d'aborder la question de la discrimination en lien avec l'appartenance religieuse, en ouvrant une discussion sur une thématique sensible et actuelle, « laïcité et pluralité religieuse ». De nouveau, le COSM, avec la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), a pu mobiliser un nombre important de partenaires associatifs et institutionnels (19 partenaires, 34 évènements).

À ceci s'ajoutent les prestations usuelles du service, dont:

- 184 personnes nouvelles arrivantes reçues en entretien de primo-information.
- 687 personnes reçues pour un ou plusieurs entretiens (consultations sociales).
- 14 formations ou interventions publiques sur la politique d'intégration ou d'autres thématiques liées.
- Des milliers de personnes qui suivent les cours subventionnés (CEFNA, RECIF, Mosaïque, etc.); 236 ont participé au programme d'intégration et de connaissances civiques organisé complètement par le service.

- 2 colloques destinés aux professionnel-le-s co-organisés avec le SPAJ ou en soutien du SCSP.
- 127 interprètes pour 46 langues sur une liste régulièrement distribuée.
- 30 coachings pour accompagner des petits projets et 29 projets soutenus.
- 771 dossiers de naturalisation retournés au service de la justice ainsi que 4 auditions rogatoires.

Ces multiples actions ainsi que la visée clairement interculturelle de la politique neuchâteloise d'intégration continuent à positionner le canton comme un modèle sur cette thématique, tant au niveau suisse qu'au niveau international.

Aux questions des membres des sous-commissions, il est répondu:

- Retour de NeuchàToi: avec les actions de sensibilisation comme NeuchàToi, le risque est effectivement de toucher toujours les mêmes personnes. C'est pour cette raison qu'un accent particulier a été mis sur l'extension du réseau des partenaires et du périmètre géographique des actions, sur la mise en œuvre d'actions dans la rue et dans les écoles. Grâce à ces actions, NeuchàToi a permis de toucher un public plus large.
- Facture sociale: les charges du COSM n'entrent pas dans le périmètre de la facture sociale, même si le libellé de deux rubriques comptables le laisse supposer.
- Amélioration de l'intégration des migrants en marge du projet Intégration professionnelle (IP): l'intégration des réfugiés s'inscrit en amont d'IP. Les résultats ne seront toutefois tangibles que dans cinq à sept ans, les actions ayant débuté en 2016. Pour les autres migrants, la porte d'entrée est celle du travail, donc celle du SEMP.
- Actions spécifiques pour les femmes migrantes: RECIF (centre de formation, rencontres et échanges pour femmes immigrées et suisses) est soutenu par le COSM. RECIF est d'ailleurs la mesure principale pour ce public.

Service de l'action sociale (SASO)

En introduction, le chef de service rappelle les éléments suivants:

- Quasi-stabilité du nombre de bénéficiaires de subsides LAMal (44 909 en 2016 contre 44 258 en 2015). Par contre, les effectifs de bénéficiaires de l'aide sociale subsidiés ont progressé de 4,3 %, davantage que ce qui avait été estimé lors de la préparation du budget.
- Importante progression de 10 % du nombre de révisions de subsides LAMal dans l'année (modification de l'UER [unité économique de référence] ou du RDU [revenu déterminant unifié]): 14 140 en 2016 contre 12 800 en 2015. Il est mentionné que la dotation en personnel n'a pas été augmentée pour faire face à cette augmentation.
- Importante progression de 7 % (+ 2 % en 2015) du nombre de dossiers d'aide sociale suivis par les services sociaux régionaux (SSR), soit à fin 2016, un peu plus de 10'000 bénéficiaires de l'aide sociale pour 6080 dossiers (5689 à fin 2015). Deux éléments expliquent cette progression:
 - Le nombre d'ouvertures de nouveaux dossiers n'a jamais été aussi élevé depuis la très mauvaise année 2011. Les SSR signalent principalement comme recours à l'aide sociale des « causes économiques » liées au chômage et un nombre important de jeunes sans projet professionnel.
 - Le nombre de fermetures de dossiers a été plus faible en 2016 qu'en 2015 ou encore en 2014. Le marché du travail n'incite pas à l'embauche.
- Importante progression du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui ont conclu un contrat d'insertion: 1241 en 2016, soit + 17 % par rapport à l'effectif de 2015 (1058).
 - o En 2015, la hausse du nombre de contrats avait déjà été de 15 %. Ces deux augmentations successives démontrent bien les efforts fournis par l'aide sociale pour réinsérer les bénéficiaires. À la fois en termes d'utilisation des moyens financiers mis à disposition pour les mesures d'insertion mais aussi via les fonctions de conseiller en insertion créées dans les SSR.
 - o En plus, le taux de réussite ou issue favorable aux projets d'insertion a également augmenté, passant d'environ 13 % à 17 %.
- Légère progression du nombre de boursiers: 915 pour l'année scolaire 2015-2016.

- La modification 2015 du RLAF (meilleure prise en compte des frais d'entretien des parents) n'a pas eu complètement l'effet imaginé sur l'ouverture à davantage d'ayants droit. Par ailleurs, en 2016, les GSR ont été plus stricts sur le respect des délais et l'office cantonal des bourses (OCBE) a affiné sa pratique pour les parents divorcés/séparés;
- Les montants moyens des bourses octroyés sont en baisse dans le canton en 2016 et sont inférieurs à la moyenne suisse.
- Stabilité du nombre de dossiers d'avances de contributions d'entretien (173 en 2016, 169 en 2015) et quasi-stabilité du nombre total de dossiers qui ont fait l'objet de démarches de recouvrement (2886 contre 2912 en 2015).
- Légère augmentation des subventions aux organismes sociaux privés (3,3 millions de francs en 2016 contre 3,1 millions en 2015). Pour rappel, les prestations subventionnées le sont au titre du soutien à l'action sociale privée comme l'aide au désendettement, le conseil social général, celui aux personnes âgées ou malvoyantes, les aides LAVI (loi sur l'aide aux victimes), la consultation conjugale, etc.
 - Dès 2016, les subventions que certaines communes octroyaient à ces organismes ont été intégrées dans la facture sociale et sont désormais versées par le SASO.
 - Les frais de gérance des dossiers réfugiés par le Centre social protestant (CSP) et Caritas (permis C) ont également augmenté, dans la mesure où ils sont liés au nombre d'octrois de statut de réfugié (en hausse).

Concernant le bouclement provisoire de la facture sociale harmonisée (FS), le chef de service rappelle que l'exercice 2016 boucle avec un total de charges nettes de 217'511'788 francs contre 210'498'800 francs budgétés, soit une progression des charges de 3,3 % (+ 7'012'988 francs). L'écart avec le budget s'explique principalement par un dépassement relatif aux subsides LAMal (augmentation des effectifs de bénéficiaires de l'aide sociale et des charges liées aux bénéficiaires de prestations complémentaires [PC] AVS/AI), ainsi que par un dépassement relatif à l'aide sociale (dépenses d'aide matérielle dans les services sociaux régionaux et dépenses en matière d'asile non couvertes par les forfaits de la Confédération). Ces dépassements sont en partie compensés par des dépenses moins importantes que prévu pour les bourses d'études et pour les mesures d'intégration professionnelle, suite à la suppression de cette dernière prestation.

Aux questions des membres des sous-commissions, il est répondu:

- Avances de contribution d'entretien: intégrées à la FS même si pas mentionné dans le libellé des rubriques concernées.
- Croissance des dossiers par région: la croissance des dossiers (ouverture/fermeture) par région mentionnée en page 72 du rapport de gestion est à relativiser. Selon les statistiques plus fines établies récemment, l'apparence de décrochage de La Chaux-de-Fonds s'explique notamment par le fait que des dossiers de l'année précédente ont certainement été comptabilisés sur 2016. Le taux de croissance de La Chaux-de-Fonds est finalement comparable à celui des autres régions industrielles.
- Délai de traitement des dossiers LAMal: la durée varie au fil de l'année, notamment en fonction des absences pour maladie de longue durée. Pour les bénéficiaires ordinaires, il était de 4,5 mois en début d'année et de 3 mois en fin d'année. Aucun retard n'est enregistré au niveau des GSR. Pour les bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires (PC), le traitement est plus rapide car plus simple.
- Effets de la reprise des actes de défaut de biens (ADB): la reprise des ADB prend du temps. Il est trop tôt pour évaluer le retour sur l'investissement.
- Effet de la campagne de lutte contre les abus sur l'aide sociale: pour mémoire, la campagne s'est terminée au 31 mars 2017; il est dès lors trop tôt pour tirer un bilan définitif. Il est toutefois relevé que 2000 dossiers sont en attente de traitement au service des contributions et que 1500 pourraient concerner également des prestations sociales. À ce jour, les quelque 150 personnes qui se sont approchées directement de l'office de l'assurance-maladie (OCAM) pour mettre fin à leur subside LAMal ont déjà permis de générer environ 500'000 francs d'économies.

Service de statistique (STAT)

En introduction, le chef de service rappelle que le service de statistique est un petit service (5,9 EPT en 2016). Comme service central et transversal, il doit donc rester à l'écoute des besoins de la collectivité à tous les niveaux et répondre aux demandes des autres services de l'État.

Parmi ses nombreuses activités, le service de statistique traite des données de base, souvent brutes, et les exploite pour produire des expertises ou des analyses parfois très pointues.

Pour faire face à l'afflux de plus en plus important de données issues de tous horizons, le service a développé une partie de ses compétences dans la synthèse et la visualisation de l'information, afin de la rendre accessible à tous les publics demandeurs. En outre, grâce à l'outil cartographique dynamique, l'accès aux données est également possible sous forme de cartes interactives. Grâce à sa maîtrise des outils informatiques et à son savoir-faire, le service de statistique veille à assurer la qualité maximale des informations et des prestations qu'il fournit. De plus en plus, les données peuvent être reprises ou chargées depuis les systèmes informatiques, ce qui peut en alléger le coût de traitement, mais augmente la complexité d'accès, puisqu'il faut en comprendre tous les contours. Il collabore aussi étroitement avec le service informatique.

Dans les grandes lignes, deux missions générales incombent au service de statistique.

La première est de produire des statistiques internes à l'administration. On peut citer comme exemple le cockpit qu'il développe pour le pilotage de l'État dans le cadre du programme des réformes de l'État; d'autres exemples sont notamment la simulation des résultats de la réforme du 3^e cycle dans la formation obligatoire (abandon des filières), ainsi que des simulations pour des modifications légales en matière de finances, de fiscalité ou encore de subsides de caisses maladie.

La deuxième mission du service de statistique est la production de statistiques publiques, avec quelques exemples concrets tels que:

- La collaboration fructueuse avec le service de l'action sociale qui a permis la sortie du Rapport social 2015 grâce à une synthèse de l'information et de toutes les prestations sous conditions de ressources;
- La collaboration intercantonale et internationale développée dans le cadre de l'OSTAJ (Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien).

En tant que service central, le service de statistique collabore et fournit des prestations à de nombreux services de l'administration (service financier, service des ressources humaines, service de la géomatique et du registre foncier, service de l'emploi, office d'organisation, service de l'économie, service des contributions, police neuchâteloise...). Des collaborations non seulement à l'interne de l'État mais aussi à l'externe (Office fédéral de la statistique [OFS], communes, cantons, France, Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie [CNCI], Jura, HE-Arc...) qui permettent d'harmoniser les pratiques, les outils ou encore le savoir-faire, et qui aboutissent pour la plupart à des économies d'échelle.

Le service de statistique met également tout en œuvre pour rechercher de nouvelles prestations et recettes afin de développer et dynamiser le service, mais aussi dans le souci permanent de réduire le déficit de l'État. Pour preuve, le nouveau contrat de prestations conclu avec le canton du Jura comprend quatre prestations majeures: un mémento statistique annuel, une infolettre qui paraîtra tous les deux mois, le développement d'un site internet attractif et convivial, ainsi que les réponses aux demandes statistiques.

Aux questions des membres des sous-commissions, il est répondu:

- Comptabilité analytique par projet: le service recourt à la gestion des temps d'activité depuis quelques années. À la gestion de base par prestation, il a ajouté la gestion par projet et par client, ce qui facilite la facturation aux clients tels que l'OSTAJ ou le canton du Jura. La gestion des temps permet également une gestion plus efficace des ressources, notamment la fixation de priorités.
- Collaboration avec le Jura: quatre prestations sont prévues dans le contrat. Il est relevé que, après 4 mois, le canton du Jura est satisfait des prestations fournies. STAT peut encore étendre la palette de son offre, y compris vers les communes jurassiennes qui sont également demandeuses.
- Cockpit: cockpit est initialement destiné au Conseil d'État et à l'administration. Une extension du périmètre au Grand Conseil et à ses commissions est envisageable.
- Comparaison Neuchâtel-Jura: des dizaines d'indicateurs font déjà l'objet de comparaisons avec d'autres cantons. Il n'est toutefois pas exclu que, sur certains domaines, des comparaisons avec le Jura soient approfondies. Un projet de fiche « Transport et mobilité » commune est d'ailleurs à l'étude pour 2017.

3.11.6. Conclusions

Les comptes 2016 du DEAS se sont clôturés avec un excédent de charges nettes de 245,1 millions de francs. Nous constatons un écart négatif de 0,8 million par rapport au budget initial, contrebalancé toutefois par un écart positif de 1,4 million avec le budget courant. Cette augmentation de 0,3 % des charges nettes par rapport au budget initial 2016 s'explique principalement par l'évolution des charges, notamment celles de la facture sociale harmonisée², avec une augmentation globale de 7 millions de francs (dont 4,2 millions à charge de l'État)³, et des dépenses dans le domaine de l'asile (globalement compensées).

Les charges ci-dessus étant difficilement maîtrisables, notamment sur le très court terme, les commissaires ont pu constater la bonne tenue des comptes. Ainsi, les charges globales au niveau des biens, services et marchandises (BSM) sont inférieures de 11,9 % par rapport au budget courant et de 9,6 % par rapport aux comptes 2015. Il en va de même des effectifs, qui ont connu un léger recul de 3,2 EPT par rapport aux comptes 2015. Il est important de rappeler que beaucoup des postes du DEAS sont subventionnés, c'est-à-dire pleinement ou partiellement autofinancés, que ce soit dans le domaine de l'asile, de l'emploi, du service de la cohésion multiculturelle... Il s'agit pour le département de capter ces capitaux émanant entre autres de la Confédération. Cette manne financière permet de favoriser la mise en place de moyens pour le déploiement optimal des politiques d'intégration.

Au niveau des investissements, nous pouvons constater que 78 % des montants budgétés ont été réalisés. Cette différence s'explique principalement par la non-réalisation d'investissements, et ce conformité avec les crédits d'engagement octroyés, prévus initialement pour le réaménagement des centres de premier accueil du service des migrations. Nous tenons par ailleurs à saluer le fait que près de 94 % des investissements budgétés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (2012-2015) ont été libérés, permettant au canton de favoriser le développement de projets porteurs, principalement privés.

Les commissaires tiennent donc à remercier le chef du département, le secrétariat général et les services pour la présentation des comptes 2016 du DEAS. Les différents intervenants ont fait preuve de transparence, répondant à l'ensemble des questions posées. Les commissaires souhaitent néanmoins préciser qu'ils se sont limités à l'analyse des comptes: ils n'ont pas souhaité revenir sur les choix politiques en amont, souvent controversés lors de l'élaboration du budget, notamment en matière de coupes sociales, mais qui ont permis d'atteindre les résultats présentés. Les commissaires ont donc pu constater la bonne maîtrise des charges et tenue des comptes.

Il n'en reste pas moins que dans un contexte conjoncturel et monétaire particulièrement difficile, Neuchâtel, canton exportateur, est fortement touché par la dégradation de la situation économique actuelle. Bien que la capacité d'innovation sur territoire cantonal soit reconnue tant sur le plan national qu'international, la péjoration de la situation économique se fait ressentir aussi bien au niveau des revenus que des charges. La promotion économique est dans ce contexte d'autant plus importante Le paradoxe neuchâtelois semble par ailleurs persistant: avec un nombre d'emplois important et stable, voire en légère augmentation depuis le seuil du premier trimestre 2016, Neuchâtel reste le canton où le taux de chômage est le plus élevé de Suisse. L'augmentation des charges dans certains domaines s'explique donc par la précarisation toujours plus importante d'une partie de la population, forcée de recourir aux aides publiques spécifiques (subsides LAMal...) ou émargeant à l'aide sociale, dernier filet de la protection sociale suisse.

À l'instar de la plupart des pays occidentaux, le problème de la précarisation d'une partie toujours plus importante de la population neuchâteloise semble bel et bien avoir un ancrage systémique. Neuchâtel se situe toutefois à la pointe dans de nombreux domaines, notamment en matière de savoir-faire, de recherche et d'innovation. Comme par le passé, Neuchâtel doit avoir les moyens de ses ambitions et renforcer, dans un système extrêmement concurrentiel, son positionnement. La mise en place de politiques qui permettent le maintien et une meilleure circulation des richesses reste une priorité.

² Pour rappel, la facture sociale harmonisée est supportée à hauteur de 60 % par l'État et 40 % par les

L'augmentation par rapport au budget de l'aide sociale (6,23 millions) et des subsides LAMal (2,78 millions) est partiellement compensée par une diminution des bourses (- 1,09 million) et des mesures d'intégration professionnelles (MIP) rémunérées (-1,49 million). Notons encore que la temporalité en matière de communication et l'évolution des primes LAMal, par les caisses maladie, sont plus que problématiques et occasionnent chaque année des difficultés en termes d'élaboration des budgets.

La sous-commission tient encore une fois à remercier l'ensemble des protagonistes qui ont contribué aux comptes présentés, ainsi que les chefs de service, qui ont répondu avec précision aux questions posées et dressé un inventaire des projets et des défis qui attendent chaque service.

4. POSITION DES GROUPES ET VOTE FINAL

4.1. Position des groupes

Position du groupe libéral-radical

Les comptes 2016 de l'État sont les derniers de la législature 2013-2017. Du moment que ce ne sera pas le même Parlement qui en débattra à la session de juin 2017, plus que de commenter les seuls comptes 2016, le groupe libéral-radical préfère tirer le bilan financier de cette législature et évoquer quelques visions pour le prochain budget et les prochaines années.

Alors que nous traversons un cycle de réformes de l'État et que nous nous sommes engagés dans un programme de redressement pérenne des finances, il faut reconnaître que les résultats ne sont pas au rendez-vous. L'équilibre financier durable s'éloigne toujours un peu plus, alors que le redressement des finances cantonales était l'un des objectifs les plus importants du programme de législature présenté par le Conseil d'État. Force est de le reconnaître que c'est un échec!

Ce n'est malheureusement pas une réelle surprise pour notre groupe, car déjà au début de la législature, à l'automne 2014, les commissaires libéraux-radicaux remettaient à la commission des finances ainsi qu'au Conseil d'État un document issu des réflexions de notre groupe qui s'intitulait Un État pour les neuchâtelois – Repenser le rôle de l'État – mise en œuvre du changement. Ce document avait pour but de proposer une démarche et fixer des objectifs clairs pour la mise en place d'un programme pérenne d'assainissement de nos finances.

En juin 2016, le rapport du gouvernement 15.055 Assainissement des finances, qui se voulait être la réponse du Conseil d'État à la motion 13.186, proposait un programme d'intentions d'économies qui devrait permettre de dégager de manière progressive 174 millions d'économies pérennes sur près de huit années, soit au-delà de 2020.

Le groupe libéral-radical a répondu favorablement à la grande majorité des propositions du Conseil d'État, tout en avertissant les autorités que ce programme d'assainissement était insuffisant et qu'il nécessitait des mesures complémentaires et une intensité plus forte dans les domaines de la santé, du social et des subventions.

Alors que notre mise en garde et nos propositions sont restées lettre morte, en août 2016, le Conseil d'État communiquait l'évaluation intermédiaire des comptes 2016 de l'État qui faisait état d'une détérioration importante des recettes des personnes morales et qui annonçait un déficit prévisible de près de 75 millions de francs en lieu et place des 15 millions budgétisés.

En septembre 2016, le Conseil d'État demande en catastrophe qu'il puisse, avant l'ouverture de la session du Grand Conseil, adresser un message préalable au parlement. Ce message annonçait un budget 2017 avec près de 69 millions de déficit et un plan financier pour les années 2018 à 2020 qui présentait un excédent de charges de 100 millions de francs y compris le premier programme d'assainissement des finances.

Le Grand Conseil, dans sa session de décembre, tentait de limiter les dégâts en ramenant le déficit budgétaire 2017 à 50 millions de francs et validait un programme complémentaire d'économies. Il donnait, de plus, son aval pour stopper la réforme de la fiscalité des personnes physiques et se voyait en même temps contraint de déroger aux mécanismes financiers jusqu'en 2018.

Voilà en quelques lignes, l'historique et le bilan financier de cette législature et confirmés par le résultat des comptes 2016.

Il est temps, pour ne pas dire déjà trop tard, que les autorités passent non seulement de la parole aux actes, mais surtout des actes aux résultats. Neuchâtel n'est pas l'unique canton à rencontrer des problèmes financiers en Suisse, mais il est certainement le seul à mettre autant de temps à mettre en place les mesures nécessaires pour retrouver son équilibre.

Aujourd'hui, il est hors de question d'attendre, comme le salut, une embellie significative de la conjoncture économique en guise de redressement des finances, car le chômage, le taux d'aide

sociale et la santé économique de nos entreprises ne vont certainement pas s'améliorer de manière significative ces prochaines années.

De plus, le récent et démocratique choix de la majorité de la population neuchâteloise dans le domaine hospitalier occasionnera inévitablement des surcoûts de plusieurs millions de francs à l'ensemble de la population neuchâteloise et aura également des conséquences sur les primes maladie, alors qu'il était prévu des économies importantes dans ce domaine. Sans oublier le Brexit et la nouvelle politique fiscale des États-Unis qui pourraient avoir des conséquences importantes sur nos recettes.

Rien n'a vraiment changé! Il est donc urgent que l'étude économique de BAK Basel débouche sur des mesures concrètes et chiffrées dans les domaines de charges excédentaires. En parallèle, il conviendra de bien analyser la politique des investissements, afin que les maigres moyens financiers à disposition soient consacrés en priorité à des projets porteurs et créateurs de richesses à même d'améliorer l'attractivité de notre canton, plutôt qu'à des projets liés à l'organisation interne de notre État et dont l'efficience n'est pas clairement démontrée.

L'argent des comptes 2016 est dépensé et celui de 2017 pratiquement aussi. C'est donc empreints d'un sentiment d'un avenir peu réjouissant, mêlé d'une forte inquiétude, que les commissaires libéraux-radicaux proposeront à leurs collègues de prendre acte des comptes 2016.

Le groupe libéral-radical restera vigilant sur les orientations que proposera le Conseil d'État au budget 2018 et sur l'évolution du plan financier et des tâches 2018-2021. Pour ce faire, il est demandé au gouvernement de mettre rapidement en place un système de suivi et de conduite des programmes d'économies proposés à notre parlement.

Position du groupe socialiste

Après l'annonce solennelle du Conseil d'Etat devant le Grand Conseil de fin septembre 2016, il est difficile de se dire surpris par rapport au résultat des comptes 2016. Ceci dit, bien que l'effet de surprise ait été atténué, ce résultat préoccupe le groupe socialiste.

En effet, les revenus des personnes morales, liés à une conjoncture difficile touchant principalement les entreprises exportatrices, montrent une diminution. Cette détérioration se remarquerait également de manière plus prononcée pour les recettes des personnes physiques si l'amnistie fiscale n'avait pas rapporté 20 millions supplémentaires. Ces chiffres traduisent une baisse des revenus des Neuchâteloises et Neuchâtelois, signe d'une population qui se paupérise en raison de la crise économique, mais paradoxalement aussi une augmentation de revenus pour certaines personnes, ce qui démontre qu'il est aujourd'hui encore et toujours possible de ne pas déclarer l'ensemble de sa fortune. Faut-il le rappeler ? Ces fortunes, non soumises intégralement à la taxation, sont des revenus perdus pour l'État. Dans le climat actuel, cela est d'autant plus choquant que ce manque de revenu est souvent synonyme d'économies dans les prestations étatiques qui ont des répercussions sur les plus démunis, les autorités étant privées des moyens nécessaires pour accomplir leur tâche.

D'ailleurs, le résultat provisoire des comptes a engendré toute une série de mesures au sein de l'administration pour réduire les frais sur lesquels le Conseil d'État a prise. Dans ce sens, si nous pouvons féliciter le Conseil d'État de la rigueur de sa gestion et de sa vision de réformer le canton et de maintenir des investissements porteurs, nous nous soucions réellement des plus démunies et démunis de notre canton, pour lesquels les coupes s'accentuent, et de la dégradation des conditions de travail au sein de l'administration cantonale, car les réformes doivent à nos yeux être menées de manière transparente et en concertation avec les partenaires sociaux.

Pour le groupe socialiste, l'exercice 2016 marque très clairement les limites du frein à l'endettement et plus précisément des mécanismes liés aux investissements. Ceux-ci ne sont pas adaptés à une conjoncture difficile comme celle que traverse le canton de Neuchâtel. En effet, il est aujourd'hui indispensable de mener une réflexion pour assouplir ces mécanismes afin de faire face à la situation plus que délicate de notre canton. Ceci dans le but de mener de front une politique de relance au profit de nos entreprises et de leurs employés et une politique financière durable.

Position du groupe PopVertsSol

Alors même qu'un déficit déjà important était budgété, celui-ci a littéralement explosé. Notre groupe ne peut que s'inquiéter d'une telle évolution.

Cette situation extrêmement préoccupante s'explique notamment, sur le plan fiscal, par une perte impressionnante en matière de recettes. Force est de constater une nouvelle fois notre très

grande dépendance à l'évolution de la conjoncture et en particulier par rapport à nos entreprises exportatrices, notamment celles liées au domaine de l'horlogerie. Néanmoins, la péjoration conjoncturelle n'explique pas tout. Les modifications structurelles ont également fragilisé les recettes fiscales. Nous tenons par conséquent à rappeler ici notre opposition à l'importante baisse accordée dans le domaine de la fiscalité des personnes morales.

Au niveau de la facture sociale, si celle-ci est financièrement maîtrisée, le résultat s'explique malheureusement par une nouvelle accentuation de la paupérisation de la population. Il s'agit pour nous, certes de faire des choix, mais aussi d'éviter coûte que coûte des coupes linéaires et une péjoration toujours plus grande d'une partie de la population déjà fragilisée par les choix antérieurs. Les chômeurs et les personnes à l'aide sociale ne peuvent indéfiniment payer les pots cassés par le système. De plus, les atouts du canton, que sont la recherche et la formation, ne peuvent faire les frais d'une politique d'austérité. Il en va de même du personnel de la fonction publique, qui est depuis de nombreuses années mis à contribution. Nous tenons par ailleurs à remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Au niveau des biens, services et marchandises, ainsi que des investissements, ceux-ci trouvent notre aval et nous tenons à saluer la bonne gestion qui en est faite.

Vous l'aurez compris, dans les moments difficiles, il est légitime de demander un appui plus fort à ceux qui ont les moyens de fournir cet effort. Il en va de notre responsabilité ; il en va de la solidarité cantonale.

Position du groupe UDC

C'est sans véritable étonnement que le groupe UDC a pris acte du résultat inquiétant des comptes 2016. Si les charges de fonctionnement internes semblent bien maîtrisées par rapport au budget, il n'en demeure pas moins que notre canton se trouve dans une situation particulièrement préoccupante. Preuve en est le contexte où nous devons recourir à l'emprunt pour financer une partie des charges de fonctionnement.

Mais plus que le niveau des charges, le plus inquiétant réside dans l'insuffisance du compte de financement et dans le découvert. Nous rappelons que le canton supporte une dette de plus de 1,3 milliard, avec des engagements conditionnels de 2,2 milliards de francs.

Par ailleurs, la conjoncture économique défavorable péjore significativement les rentrées fiscales des personnes morales, sachant le canton très sensible de par l'importance de ses entreprises à vocation industrielle. Dans le chapitre de la fiscalité, nous pouvons toutefois nous réjouir des effets positifs de l'amnistie.

Le moment est venu de procéder le plus rapidement possible au programme d'assainissement tant attendu. Le dépassement des limites du frein à l'endettement n'est pas acceptable. Il faut mener sans tarder et avec témérité toutes les réformes nécessaires, rationaliser les structures et analyser les prestations et services offerts par l'État, car non seulement le retour à l'équilibre est impératif, mais une situation saine permettra au canton de se donner les moyens d'atteindre des objectifs plus ambitieux.

Nous souhaitons également qu'à l'avenir, l'enveloppe des investissements soit conforme au budget accepté malgré la prise en compte de l'écart statistique et en privilégiant les investissements à plus-value.

Conscient des efforts déjà consentis par le Conseil d'État et les collaborateurs de la fonction publique, le groupe UDC adoptera les comptes 2016 avec l'espoir d'un horizon tracé dans la perspective de l'équilibre financier.

Position du groupe Vert'libéral

La détérioration massive des rentrées en 2016 a mis brutalement en évidence la fragilité structurelle des finances cantonales, après quelques années de grâce, liées à une conjoncture économique très favorable et à la manne fiscale produite par la réforme de l'imposition des personnes physiques.

Aujourd'hui, l'état de grâce est terminé et n'est pas près de revenir : le ralentissement économique marqué se répercute sur les rentrées, au moment où diminuent les revenus liés à la RPT, précisément en raison du succès de la réforme de l'imposition des personnes morales.

La vraie mauvaise nouvelle qu'apporte le déficit de quelque 75 millions des comptes 2016, c'est qu'il ne constitue en rien une surprise : il suffira de se référer aux prises de position de notre groupe de ces dernières années pour s'en rendre compte. En réalité le déficit aurait pu être de 95

millions, sans les effets de l'amnistie fiscale, et bien plus grave encore sans les effets, malheureusement peu visibles, des premières mesures d'assainissement financier prises dès 2015.

Malgré tous les signaux avant-coureurs du désastre, aucun consensus politique n'a pu être trouvé pour tenter sérieusement de l'éviter. Or, le mécanisme actuel du frein à l'endettement conduira inévitablement à une augmentation de la fiscalité d'ici trois ans, si les mesures d'assainissement indispensables ne sont pas portées par une large majorité. Disons-le tout net : une telle évolution sonnerait non seulement le glas des espoirs de redressement du canton, mais elle en accélérerait le déclin, en provoquant une perte d'attractivité fatale, tant pour les personnes physiques que pour les entreprises.

Le rapport BAK Basel, attendu depuis longtemps et publié l'année dernière, a certes confirmé que le Canton souffre de handicaps socio-économiques qui entraînent des dépenses supérieures à celles d'autres cantons. Dans le même temps, il relève cependant aussi que des surcoûts importants existent dans certains domaines, tels que les hôpitaux, la formation professionnelle ou l'accueil des personnes âgées : au total, l'institut bâlois estime à plus de 200 millions le potentiel d'économies. L'effort à faire est donc très conséquent, et on voit bien qu'il prendra du temps, compte tenu aussi des domaines concernés. Concernant la question hospitalière, on rappellera que la campagne en faveur d'établissements équivalents sur deux sites, qui a été couronnée de succès, a beaucoup insisté sur l'économicité de l'initiative par rapport au projet du Conseil d'État : cette volonté-là aussi devra scrupuleusement être respectée, ce qui tombe bien puisqu'il s'agit là du domaine dans lequel les surcoûts identifiés par l'étude BAK Basel sont parmi les plus élevés.

On pourra sans doute reprocher au Conseil d'État d'avoir tardé à agir dans certains des domaines concernés : il est vrai cependant qu'il est difficile de prendre des mesures douloureuses dans les moments d'embellie financière. Dans ce sens, la crise actuelle représente paradoxalement peut-être aussi une opportunité, pour autant que les mesures s'inscrivent dans la durée, qu'elles rentrent dans une logique de priorités et non de coupes linéaires et qu'elles préservent les dépenses d'investissement, au premier rang desquelles figurent celles liées à la formation, à la recherche et à l'innovation, ainsi que le projet de mobilité cantonale.

Les nouvelles autorités seront d'emblée au pied du mur : le Conseil d'État reconduit n'aura aucun délai d'adaptation pour présenter non seulement des budgets annuels courageux, mais surtout un plan financier pluriannuel sérieux, probablement le seul instrument de pilotage digne de ce nom en matière financière. Quant au législatif, il ne pourra plus se permettre les débats stériles de ces dernières années, tant au sein de la commission des finances que lors de la session du budget : on ne peut qu'espérer que le nouveau Grand Conseil saura assumer ses responsabilités très rapidement.

4.2. Vote final

Au vote final, le décret portant approbation des comptes et de la gestion financière 2016 a été adopté le 23 mai 2017, à l'unanimité des membres présents.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents le 23 mai 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 23 mai 2017

Au nom de la commission des finances:

Le président,

La rapporteure,

F. FIVAZ

J. LEBEL CALAME

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2016

Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'État, du 19 avril 2017, et de la commission des finances, *décrète:*

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2016, à savoir:

Compte de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des charges Total des revenus Excédent de charges	2'228'298'855.62	2'154'174'612.41 74'124'243.21
Compte des investissements		
Total des dépenses	76'171'328.19	29'419'834.40 46'751'493.79
Investissements nets Amortissements à charge du compte de fonctionnement	46'751'493.79	50'566'658.15
Solde reporté à l'actif du bilan	3'815'164.36	

Compte de variation de la fortune ou du découvert et bilan au 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2016.

- **Art. 2** Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, des dépassements de crédits de fonctionnement pour un montant total de 48'769'728 francs sont approuvés, selon annexe du rapport de gestion financière 2016.
- Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2016, est approuvée.
- Art. 4 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président, La secrétaire générale,

Complément au rapport de la sous-commission du DJSF – SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Comparatif du nombre d'actes traités par collaborateur (EPT) dans les OFFICES DES POURSUITES des cantons latins (+ BE) pour l'année 2015

Canton	Nombre d'EPT Office des poursuites	Nombre d'actes (Commandements de payer et avis saisie)	Rapport actes par EPT	Productivité % de la moyenne	EPT pour 10 000 actes
Neuchâtel 1)	40,9	178 743	4370	151,05	2,28
Valais	67	256 719	3831	132,42	2,60
Jura (19,9 EPT) 2)	15	57 332	3822	132,11	2,61
Vaud	193	620 792	3216	111,16	3,10
Fribourg	58	185 943	3205	110,78	3,11
Tessin (105 EPT)	79	246 715	3122	107,91	3,20
Berne (248 EPT) 2)	186	462 129	2484	85,86	4,02
Genève	197	409 889	2080	71,89	4,80
Total	835,90	2 418 262	2893	Base 100 (moyenne)	3,45

Remarques:

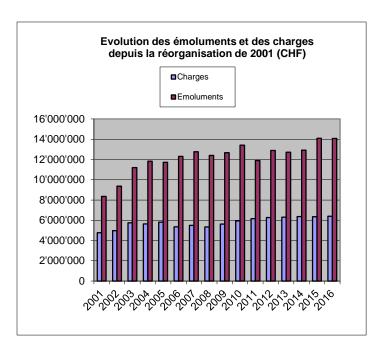
SEPF - octobre 2016

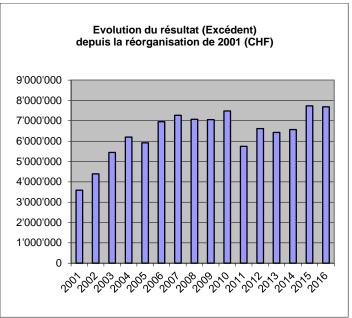
Neuchâtel: 41,6 EPT dès 2016 soit un rapport de 4296 actes traités par EPT, une productivité de 148,52 % de la moyenne ou 2,32 EPT pour 10 000 actes.

Les cantons du Jura, Tessin et Berne connaissent des OPF regroupés (sans distinction OP/OF), une moyenne de 25 % du total des EPT a été retranchée pour les collaborateurs des OF (proportion de collaborateurs OF à Neuchâtel en 2015 = 26,57 %).

Évolution du budget et des comptes du service des poursuites et faillites (Office des poursuites et Office des faillites)

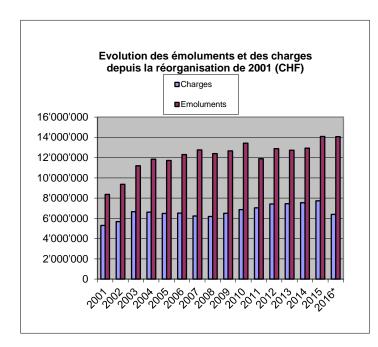
	Centre financier 2100 – SANS la rubrique 318035 <i>Ports spéciaux et divers</i> (transférée à la Chancellerie dès 2016)									
	Charges		(Émoluments			Résultats			
Année	Rubriques 30), 31, 33 et 3	5	Rubrique 43			Excédent			
	Budget CHF	Réel CHF	Évolution	Budget CHF	Réel CHF	Évolution	Budget CHF	Réel CHF	Évolution	
2001	5 034 400	4 772 569	Base	9 000 000	8 362 243	Base	3 965 600	3 589 674	Base	
2002	5 143 600	4 972 254	4 %	8 600 000	9 366 409	12 %	3 456 400	4 394 155	22 %	
2003	5 424 400	5 753 863	21 %	8 700 000	11 202 941	34 %	3 275 600	5 449 078	52 %	
2004	5 679 900	5 639 072	18 %	10 400 000	11 837 954	42 %	4 720 100	6 198 882	73 %	
2005	5 404 100	5 807 565	22 %	12 050 000	11 725 040	40 %	6 645 900	5 917 475	65 %	
2006	5 333 500	5 351 791	12 %	11 850 000	12 305 128	47 %	6 516 500	6 953 337	94 %	
2007	5 428 500	5 492 005	15 %	11 500 000	12 766 528	53 %	6 071 500	7 274 523	103 %	
2008	5 531 400	5 331 361	12 %	12 050 000	12 402 827	48 %	6 518 600	7 071 466	97 %	
2009	5 989 600	5 614 392	18 %	12 850 000	12 671 347	52 %	6 860 400	7 056 955	97 %	
2010	5 942 700	5 934 136	24 %	13 260 000	13 419 811	60 %	7 317 300	7 485 675	109 %	
2011	6 314 900	6 153 191	29 %	13 580 000	11 898 715	42 %	7 265 100	5 745 524	60 %	
2012	6 308 412	6 269 073	31 %	14 515 000	12 884 723	54 %	8 206 588	6 615 650	84 %	
2013	6 457 621	6 296 244	32 %	14 395 000	12 724 519	52 %	7 937 379	6 428 275	79 %	
2014	6 616 241	6 358 499	33 %	13 940 000	12 928 869	55 %	7 323 759	6 570 370	83 %	
2015	6 525 092	6 355 736	33 %	13 240 000	14 091 150	69 %	6 714 908	7 735 414	115 %	
2016	6 563 902	6 395 393	34 %	13 430 000	14 079 424	68 %	6 866 098	7 684 031	114 %	

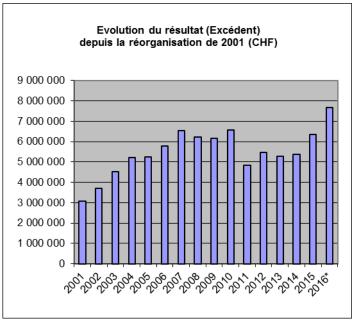




Évolution du budget et des comptes du service des poursuites et faillites (Office des poursuites et Office des faillites)

Centre financier 2100										
	Charges			Émoluments	moluments			Résultats		
Année	Rubriques 30), 31, 33 et 3	5	Rubrique 43			Excédent			
	Budget CHF	Réel CHF	Évolution	Budget CHF	Réel CHF	Évolution	Budget CHF	Réel CHF	Évolution	
2001	5 534 400	5 293 954	Base	9 000 000	8 362 243	Base	3 465 600	3 068 289	Base	
2002	5 593 600	5 674 837	7 %	8 600 000	9 366 409	12 %	3 006 400	3 691 572	20 %	
2003	5 924 400	6 666 549	26 %	8 700 000	11 202 941	34 %	2 775 600	4 536 392	48 %	
2004	6 479 900	6 606 533	25 %	10 400 000	11 837 954	42 %	3 920 100	5 231 421	70 %	
2005	6 354 100	6 484 254	22 %	12 050 000	11 725 040	40 %	5 695 900	5 240 786	71 %	
2006	6 340 000	6 517 726	23 %	11 850 000	12 305 128	47 %	5 510 000	5 787 402	89 %	
2007	6 388 500	6 228 060	18 %	11 500 000	12 766 528	53 %	5 111 500	6 538 468	113 %	
2008	6 481 400	6 187 963	17 %	12 050 000	12 402 827	48 %	5 568 600	6 214 864	103 %	
2009	6 899 600	6 495 336	23 %	12 850 000	12 671 347	52 %	5 950 400	6 176 011	101 %	
2010	6 827 700	6 861 750	30 %	13 260 000	13 419 811	60 %	6 432 300	6 558 062	114 %	
2011	7 199 900	7 044 745	33 %	13 580 000	11 898 715	42 %	6 380 100	4 853 970	58 %	
2012	7 558 411	7 421 141	40 %	14 515 000	12 884 723	54 %	6 956 589	5 463 582	78 %	
2013	7 757 621	7 452 227	41 %	14 395 000	12 724 519	52 %	6 637 379	5 272 292	72 %	
2014	7 856 241	7 549 466	43 %	13 940 000	12 928 869	55 %	6 083 759	5 379 403	75 %	
2015	7 685 092	7 739 088	46 %	13 240 000	14 091 150	69 %	5 554 908	6 352 062	107 %	
2016*	6 563 902	6 395 393	21 %	13 430 000	14 079 424	68 %	6 866 098	7 684 031	150 %	
* Dès 20	16 la rubrique	318035 Ports	s spéciaux et	t divers a été tr	ansférée à la C	Chancellerie				

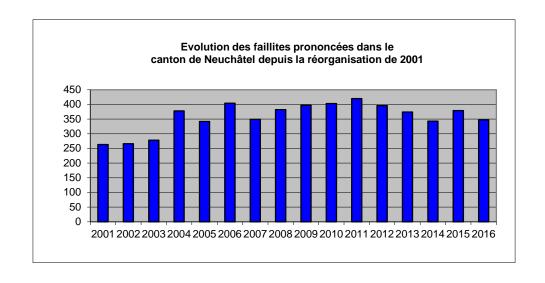




Évolution historique du volume traité par l'office des faillites

Volume

Dossiers traités par l'office des faillites						
Année	· ·					
2001	263	Base				
2002	266	1,14 %				
2003	278	5,70 %				
2004	378	43,73 %				
2005	342	30,04 %				
2006	404	53,61 %				
2007	349	32,70 %				
2008	382	45,25 %				
2009	397	50,95 %				
2010	403	53,23 %				
2011	420	59,70 %				
2012	396	50,57 %				
2013	374	42,21 %				
2014	343	30,42 %				
2015	379	44,11 %				
2016	347	31,94 %				



Évolution historique du volume traité par l'office des faillites et sa dotation depuis 2001

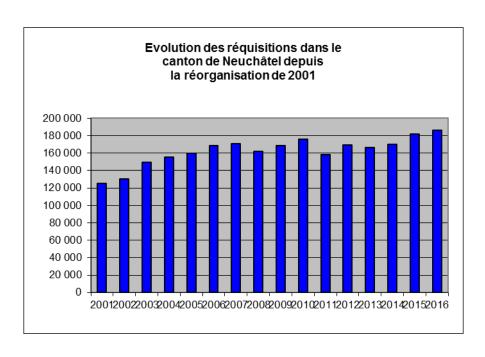
Volume

		Réquisitions o poursuite				
Année		andement yer (CDP)				
	En	%				
	nomb	re 7				
2001	71 85	7 Ba				
2002	74 07	7 3,09				
2003	84 12	2 17,0				
2004	85 98	4 19,6				
2005	88 29	6 22,8				
2006	93 04	6 29,4				
2007	93 17	6 29,6				
2008	88 51	4 23,1				
2009	92 81	0 29,1				
2010	94 32	3 31,2				
2011	88 23	7 22,8				
2012	89 68	0 24,8				
2013	89 21	1 24,1				
2014	90 79	3 26,3				
2015	97 20	1 35,2				
2016	102 3	55 42,4				

Réquisitions de poursuite						
Commandements de payer (CDP)						
En %						
Rase	F					
	-					
	ŀ					
19,66 %	Ī					
22,88 %						
29,49 %						
29,67 %						
23,18 %						
29,16 %						
31,26 %						
22,80 %						
24,80 %						
24,15 %						
26,35 %						
35,27 %						
42,44 %						
	suite ements de (CDP) % Base 3,09 % 17,07 % 19,66 % 22,88 % 29,49 % 29,67 % 23,18 % 29,16 % 31,26 % 22,80 % 24,80 % 24,15 % 26,35 % 35,27 %					

Réquisitions de continuer la poursuite (RCP)						Tatal	
Saisies			itions de ente	Comminations de faillite		Total	
En nombre	%	En nombre	%	En nombre	%	En nombre	%
51 673	Base	296	Base	1 304	Base	125 130	Base
53 690	3,90 %	371	25,34 %	1 955	49,92 %	130 093	3,97 %
63 067	22,05 %	620	109,46 %	2 044	56,75 %	149 853	19,76 %
65 993	27,71 %	761	157,09 %	2 922	124,08 %	155 660	24,40 %
68 407	32,38 %	840	183,78 %	2 612	100,31 %	160 155	27,99 %
72 162	39,65 %	825	178,72 %	2 477	89,95 %	168 510	34,67 %
74 411	44,00 %	639	115,88 %	2 387	83,05 %	170 613	36,35 %
71 183	37,76 %	543	83,45 %	1 967	50,84 %	162 207	29,63 %
73 189	41,64 %	595	101,01 %	2 104	61,35 %	168 698	34,82 %
78 535	51,98 %	1 048	254,05 %	2 219	70,17 %	176 125	40,75 %
67 507	30,64 %	1 024	245,95 %	1 877	43,94 %	158 645	26,78 %
76 407	47,87 %	1 130	281,76 %	1 965	50,69 %	169 182	35,20 %
74 045	43,30 %	1 209	308,45 %	2 002	53,53 %	166 467	33,04 %
76 732	48,50 %	1 103	272,64 %	1 751	34,28 %	170 379	36,16 %
81 542	57,80 %	943	218,58 %	2 175	66,79 %	181 861	45,34 %
80 591	55,96 %	1 553	424,66 %	1 933	48,24 %	186 432	48,99 %

-					
Nombre de collaborateurs					
Offic	ce des				
pour	suites				
EPT	%				
39,0	Base				
39,9	2,31 %				
41,5	6,41 %				
42,0	7,69 %				
42,0	7,69 %				
42,2	8,21 %				
41,2	5,64 %				
38,5	-1,28 %				
39,9	2,31 %				
39,9	2,31 %				
39,9	2,31 %				
39,9	2,31 %				
39,9	2,31 %				
39,9	2,31 %				
40,9	4,87 %				
41,6	6,67 %				



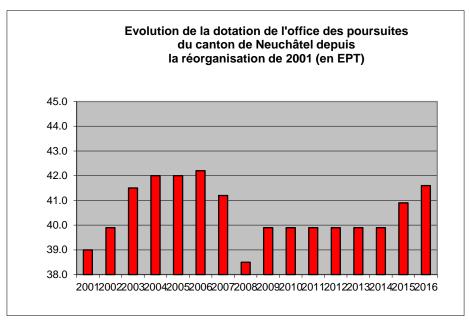


TABLE DES MATIÈRES

		Pages
1.	INTRODUCTION	1
2.	CONSIDÉRATIONS DE LA COMMISSION	2
2.1.	Considérations techniques	2
2.2.	Rappel des chiffres	3
2.3.	Considérations générales	3
3.	EXAMEN DES COMPTES PAR DÉPARTEMENT	4
3.1.	Autorités	4
3.2.	Autorités législatives	4
3.3.	Autorités exécutives	4
3.4.	Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)	5
3.5.	Contrôle cantonal des finances (CCFI)	5
3.6.	Autorités judiciaires (AUJU)	5
3.7.	Département des finances et de la santé (DFS)	5
3.8.	Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)	9
3.9.	Département de l'éducation et de la famille (DEF)	13
3.10.	Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)	17
3.11.	Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)	22
4.	POSITION DES GROUPES ET VOTE FINAL	34
4.1.	Position des groupes	34
4.2.	Vote final	37
Décre	t portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2016	38
	te : Complément au rapport de la sous-commission du DJSF – Service	39